



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu de la réunion du 13 mars 2018 - 17h

Participants :

- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Joëlle AUMONIER, GM, Générations mouvement-les aînés ruraux.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Alain BERNARD, CDH, Comité départemental handisport.
- Daniel BŒUF, CMA, Chambre de métiers des Deux-Sèvres.
- Jacques BOUCHAND, CRH, Centre de ressources handicap de l'Université de Poitiers.
- Dominique BOURGEOIS, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP- APAJH 79 GPA 79.
- Anne DE LA VALETTE, AVH, Association Valentin Haüy.
- Sonia DRAGHI-NIETHAMMER, UNAFAM 79, Union nationale de familles et amis de personnes malades et ou handicapées psychiques.
- Michèle DUVAL, FNATH 79, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés 79.
- Thierry FAVRELIERE, ADAPEI 79.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79.
- Patrick GRANET, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Thierry GRELLIER, AVH, Association Valentin Haüy.
- Julie HERRMANN, Unis Cité.
- Virginie HERVAUD, Trisomie 21 79.
- Chantal KHIM, Ville de Niort.
- Renée LUCAS, GM, Générations mouvement-les aînés ruraux.
- Vincent MARTINEZ, EPCNPH, Etablissement communal de Niort pour personnes handicapées.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Christine MOREAU, LADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Isabelle MOREAU, Mission participation interne, accessibilité, développement durable.
- Patrice PAIN, APF, Association des paralysés de France 79.
- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Anita PIERRE, Association des Sourds 79.
- Amélie RAVON, Trisomie 21 79.
- Adeline RUP, ITEP de la Roussille.
- Christine SAINT-CLAIR, AVH, Association Valentin Haüy.
- Paul SAMOYAU, CDCA 79, Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie 79.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.
- Benoit PICARD, interprète LSF.
- Charlotte RAGEAU, interprète LSF.

Excusés :

- Jérôme BALOGÉ, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées et du sport.
- Thierry DEVAUTOUR, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Alain LECOINTE, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Christine BOURDIER, ADAPEI 79.
- Marion BRAUD, UGECAM Les TERRASSES.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais.
- Jean-Louis GAY, GM, Générations mouvement-les aînés ruraux.
- Daniel MANIER, ville de Niort.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.
- Sandrine TABUTEAU, UGECAM Les Terrasses.

Un diaporama retraçant les actions et activités 2017, en matière d'accessibilité est diffusé en boucle lors de l'installation des membres présents.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Mots d'accueil

- ✓ Jacqueline LEFEBVRE excuse M. Le Maire retenu, par d'autres obligations et remercie les membres présents. Elle renouvelle son souhait de continuer à travailler ensemble pour « L'accès à tout pour tous ».
- ✓ Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN accueille les nouveaux membres de la CCA validés par l'arrêté municipal du 5 février 2018 ; les représentants de l'EPCNPH, de l'ITEP et excuse Les Terrasses. Elle souhaite la mobilisation de tous pour « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».
Puis elle propose une adaptation de l'ordre du jour de la réunion : la personne devant présenter le SITEPP (service SESSAD de l'ITEP de la Roussille), a été hospitalisée dans l'après-midi. Son intervention sera reportée lors de la prochaine CCA.

Ordre du jour :

1. Interventions :

A - Jeunes volontaires en service civique d'Unis Cité, engagés dans le programme Famille en Harmonie ; accompagnement des PMR dans les activités des jardins partagés et des loisirs.

B - Association des Sourds 79

2. Présentation du rapport d'activité 2017 de la mission accessibilité inclusion Ville de Niort.

3. Point Ad'AP Ville de Niort :

➤ **2017**

- Travaux et études programmés

- Travaux IOP

➤ **2018**

- Etudes et travaux programmés

4. Programmation des 3èmes Rencontres Accès Libre du 26 mai au 8 juin 2018.

1. A : Intervention des Jeunes en service civique d'Unis Cité

Contexte :

Le 4 décembre 2017 le Conseil municipal de Niort a adopté une convention de coopération avec Unis Cité dans le cadre du projet Famille en Harmonie, programme visant à soutenir les personnes en situation de handicap et leurs familles.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Présentation du programme « Famille en Harmonie »

Projection de la vidéo de présentation du programme.

Famille en Harmonie est un programme de visites de convivialité, activités de loisirs et culturelles, de binômes de volontaires auprès de personnes en situation de handicap qui sont à domicile ainsi que de leur famille.

Ces visites sont hebdomadaires et d'une durée d'au moins 1h30 par bénéficiaire.

Objectifs du programme

- Rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.
- Soutenir les familles ayant un membre en situation de handicap et contribuer à consolider la cellule familiale.
- Contribuer à développer l'autonomie et la mobilité des personnes en situation de handicap et faciliter l'accès à des activités de loisirs.
- Contribuer à faire changer le regard porté sur le handicap.

Les bénéficiaires du programme

- Les personnes en situation de handicap de tout âge qui sont peu ou pas en établissement : à domicile et à la charge de leur famille à au moins 50% du temps (basé sur une semaine complète).
- Les aidants familiaux, proches aidants, parents, fratrie des bénéficiaires.
- Les volontaires en service civique du programme Famille en harmonie : des jeunes de 16 à 25 ans aux profils très différents, de tous niveaux d'études et de tous parcours.

Famille en Harmonie à Niort :

*Pièce jointe en **annexe 1** au présent compte-rendu : **diaporama Unis Cité.***

Le programme a été monté pour la première fois en 2016/2017 (7 personnes accompagnées une centaine de visites réalisées).

Fort de cette expérience il a été reconduit pour une deuxième année en 2017/2018. La ville de Niort a été partenaire en contribuant au financement d'actions dans les écoles et au sein des jardins solidaires de l'association Vents d'Ouest :

- 8 volontaires mobilisés d'octobre 2017 à juin 2018, 7 filles et 1 garçon.
- 8 bénéficiaires du projet (autant de familles accompagnées), 112 visites et sorties actions de convivialité (patinoire, cinéma, bowling, jeux de société...), 7 actions collectives (pique-nique, goûter partagé, fête de la musique).
- 295 enfants sensibilisés dans 8 écoles lors de 50 interventions (à partir de janvier), avec utilisation de la mallette pédagogique de sensibilisation aux handicaps mise à disposition par la mission accessibilité – inclusion de la Ville de Niort.
- 16 activités adaptées au jardin, animées pour un groupe de 5 à 6 adolescents de l'IME. Les jeunes volontaires ont réalisé des fiches jardinage (*pièces jointes en **annexes 2,3 et 4** au présent compte-rendu*).



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Temps d'échanges :

Les bénéficiaires du programme présents, en situation de handicap, et la mission accessibilité – inclusion ont souligné l'implication des jeunes, leur investissement « dans le faire ensemble » et les remercient pour les beaux moments d'échanges et de partage.

1 . B : Intervention de l'Association des Sourds 79

Anita PIERRE – Secrétaire de l'association.

Contexte :

L'un des objectifs de la mission accessibilité-inclusion en 2017, était de développer un partenariat avec l'Association Sourds 79 en vue d'une meilleure participation des Sourds et malentendants à la vie de la cité. Des rencontres avec les représentants de l'association ont eu lieu, notamment avec la secrétaire de l'association dans le but de faire le point sur les attentes et les propositions des membres de l'association. Le dialogue a été facilité avec l'accueil d'une stagiaire en Master 2 IPHD titulaire d'une licence en Science du Langage et Langue des signes française (LSF) et ayant eu une expérience professionnelle auprès des Sourds.

Présentation de l'association :

L'association créée le 1^{er} décembre 1967, vient de fêter son 50ème anniversaire. Les membres sont plutôt âgés, de 55 ans à 80 ans, il y a tout de même des trentenaires. L'association n'a pas de local, les membres se retrouvent une fois par mois autour de diverses activités : galette des rois, concours de belote, parties de dominos, pêche, pétanque, conférences thématiques ...

Difficultés rencontrées :

La communication avec les personnes sourdes est difficile dans les entreprises et les lieux publics : ex : contacts avec les administrations, le centre des Finances publiques, la gendarmerie, les banques... .

L'accueil pour les personnes sourdes n'est pas toujours adapté notamment à l'hôpital de Niort, pas de pôle surdité comme il en existe un à Poitiers par exemple.

Trop peu de spectacle bilingue (français/ LSF), de séance de cinéma sous-titré ou en LSF. Trop souvent, l'usager sourd est frustré, il ne se sent pas respecté comme une personne humaine.

Beaucoup de Sourds ne s'épanouissent pas dans la vie professionnelle car il y a un manque de communication donc par conséquent ils s'isolent.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Il est bon de savoir que :

- Les Sourds ont une très bonne compréhension de la communication non-verbale (expressions du visage, postures du corps, gestes, bruits divers, mouvements de bras, mains...) => intentions, expriment des sentiments.
- Imparfait/ passé simple/ subjonctif/ conditionnel = difficile à comprendre pour certains Sourds.
- Prépositions : pas d'importance.
- Comprendre un texte = bonne connaissance de la grammaire => effort considérable. Le Sourd comprend des mots clefs mais n'a pas le sens de la phrase s'il a un mauvais contact avec l'écrit =>il fait des hypothèses / déductions.
- Langue et culture sont liées.
- Pour un Sourd, la surdité n'est pas un handicap mais une différence.
- L'humour est l'un des pivots de la culture sourde. Il permet de dénoncer des situations qui vont de l'oppression à la surprotection dont sont souvent victimes les Sourds.

Recommandations :

- Une première recommandation simple pour accueillir les personnes sourdes :
 - Un stylo.
 - Des feuilles ou un cahier.
 - ECRIRE EN MAJUSCULE.
- Créer un livret avec du vocabulaire de base à mettre à disposition de tous : accueils administratifs, commerçants...
- Organisation de temps forts bilingues (français/ LSF) ; lectures, contes, spectacles...
- Formation à l'accueil des personnes avec difficulté auditive.

Contacts pour la réservation de salles à Niort :

Isabelle MOREAU fait le point :

- Les salles gérées par la Direction patrimoine et moyens : contact Mme Madame Nadia BELAUD (Assistante de gestion locative) : nadia.belaud@mairie-niort.fr ou dpm-gestion.du.patrimoine@mairie-niort.fr
Pour plus d'informations voir sur le site de Ville de Niort.
- Les salles du Parc des Expositions, le Pavillon des colloques : contact Mme Marielle CRETIN : marielle.cretin@mairie-niort.fr; parcdesexpositions@mairie-niort.fr
- Les salles mises à disposition à l'hôtel de la vie associative par la maison des associations, 12 rue Joseph Cugnot : vie.associative@mairie-niort.fr

Conclusion :

« Faire avancer l'accessibilité avec l'intervention des Sourds et malentendants. »



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

2. Rapport annuel d'accessibilité

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN présente le rapport annuel « Différent comme tout le monde ».

L'année 2017 a été marquée par la poursuite des engagements de l'Ad'AP. Pour chaque ERP de la Ville de Niort le registre public d'accessibilité a été réalisé. La liste réglementaire des ERP accessibles a été mise en ligne.

Isabelle Moreau, a présenté les actions engagées en faveur de l'inclusion, répondant aux engagements énoncés dans la Charte Ville Handicap. Elle fait le point sur les perspectives pour 2018.

Le rapport d'accessibilité et ses annexes ont été présentés au Conseil municipal du 26 juin et transmis à M. Le Préfet, aux présidents du Conseil départemental des Deux-Sèvres et du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées et à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

- *Pièce jointe en **annexe 5** au présent compte-rendu : Diaporama: **rapport d'accessibilité 2017**, présentation CM du 26 juin.*

Le rapport d'accessibilité et ses annexes sont en ligne : <https://www.vivre-a-niort.com/fr/services-publics/handicap/commission-communale-pour-laccessibilite/missions/index.html>

3. Point Ad'AP Ville de Niort :

*Nathalie BORDAT TALON, Chef de service Etudes, prospectives et gestion transversale du Bâti-Direction patrimoine et moyens et Fabrice DARTAYET, Direction des espaces publics – Responsable bureau d'études, à la Ville de Niort sont excusés.
Isabelle Moreau présente le diaporama.*

Bâtiments :

Concernant la mise en accessibilité des équipements programmés en 2017 :

- Les travaux sont terminés pour 11 ERP pour un montant total de 210 721,72 €.
- Les études sont réalisées pour 12 ERP, les frais s'élèvent à 47 531,98 €.

La programmation 2018 est en cours :

- Etudes avec une maîtrise d'œuvre externe concernent 8 ERP.
- Etudes avec une maîtrise d'œuvre interne pour 7 ERP.
- Des travaux pour 9 ERP et 5 groupes scolaires.

- *Pièce jointe en **annexe 6: Ad'Ap***



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Installations ouvertes au public (IOP) :

- 1 077 cases PMR sur la ville : 554 aux normes, 63 non aux normes et 460 sur le domaine privé.
- Pour ce qui est du taux d'accessibilité de IOP (itinéraire entre l'ERP et la case PMR et/ou le bus), 88 % des équipements Ville de Niort sont conformes. Le taux passe à 90 % si on intègre tous les ERP publics.
 - Pièce jointe en **annexe 7: Taux access IOP 2017.**

Temps d'échanges :

Pas de remarque, les participants ont apprécié la clarté de l'exposé.

4. Programmation des 3^{ème} Rencontres Accès Libre :

Intervention de Jacques BOUCHAND, responsable du Master IPHD, coordinateur du Centre de ressources handicap, Pôle universitaire de Niort.

Le Centre de ressources handicap du Pôle universitaire niortais,
La Ville de Niort,

Les associations et partenaires publics et privés

Organisent les **3^{èmes} RENCONTRES ACCÈS LIBRE du 26 mai – 8 juin 2018**

Les acteurs de l'accessibilité sur le territoire organisent, pour la 1^{ère} fois sur deux semaines des échanges et des manifestations autour du handicap.

Pour vivre et agir ensemble, une semaine en Accès libre.

Contexte

« Vivre ensemble dans une ville accessible à tous »

La Ville de Niort, conformément à la politique gouvernementale, s'est engagée dans une démarche volontariste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Tout individu doit pouvoir utiliser les espaces, les biens et les services. Fondée sur une approche inclusive, l'accessibilité universelle concerne tous les aspects de la vie : la petite enfance, l'école, l'emploi, le logement, la santé, l'accessibilité de la ville et des transports, l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs **L'accessibilité ne se décrète pas, elle se construit collectivement.**



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Origine du projet

Le CRH, Centre de ressources handicap, installé sur le Pôle universitaire niortais, s'est donné comme objectif de développer des actions de recherche et d'innovation, de formation et de sensibilisation, sur le thème du handicap. Il a la volonté de fédérer les nombreux acteurs du territoire (associations, collectivités, entreprises) qui travaillent au développement de la participation active des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale (scolarité, travail, sport, loisirs, culture, etc.).

Objectif du projet

« Faire ensemble, mieux vivre ensemble. »

14 jours d'échanges et de manifestations pour promouvoir des actions associant tous les publics et pour faire changer le regard vers la personne en situation de handicap.

Souvent le handicap bouscule, dérange, interroge. En vivant avec des personnes différentes, nous accepterons leurs différences tout en nous enrichissant mutuellement.

Thème

Le fil rouge de ses 14 jours est **« Le dépassement de soi »** par l'activité physique, l'expression artistique, la réalisation professionnelle...

Le dépassement de soi c'est la mise en œuvre des forces mentales permettant de surmonter ses propres limites, d'origines physiques, culturelles ou éducationnelles.

Le dépassement de soi est une compétition dans laquelle le seul adversaire à affronter est soi-même, ses propres limites. Le succès dans cette compétition n'engendre pas de vaincu et ne se fait donc pas au détriment d'autrui. Inutile d'être dans des conditions extrêmes, pour se confronter à ses limites : nos activités quotidiennes et banales sont toutes des occasions idéales. Seulement, nous nous fixons souvent nos propres limites de manière arbitraire et nous sommes tellement convaincus de notre incapacité à aller au-delà que nous n'essayons même pas, pire, ne l'imaginons même pas.... Les expressions 'C'est la vie' ou 'c'est comme ça' en sont de parfaites illustrations.

A L'Hôtel de Ville :

(Ouverture au public 8h45 - 12h30 / 13h45 – 17h30)

- **Expositions les 30 et 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2018** (salle des commissions, salon d'honneur):

- o **Peintures de SERGE MAUDET**, peintre de la bouche, Président de l'Association des artistes peignant de la bouche et du pied. <http://www.serge-maudet.fr/biographie>
- o **Exposition Photo – Témoignages « Quand la maladie s'invite dans la famille »** avec la participation de l'atelier Echovie et le réseau Réhab du Centre hospitalier



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- de Niort, l'Unafam, le GEM au fil de la mosaïque, Michel Hartmann et des personnes touchées par un trouble psychique et leur famille. Les photos ont été construites et réalisées, avec ces différents acteurs, à partir de leurs témoignages.
- **Réalisations** du Foyer de Vie LE PARTAGE de Châtillon sur Thouet : mobiles, tableaux, sculptures...
 - **Exposition des œuvres réalisées** dans les différents ateliers du foyer de vie Mélioris les Genêts de Niort.
 - **Productions** des jeunes d'Autisme 79.
 - **Dessins** du « Soldat sans mémoire, 1914-1918 » réalisés, dans le cadre des **ateliers d'art thérapie** avec la participation de la classe ULIS de l'école primaire Louis Aragon, la classe CM1-CM2 de l'école primaire Jules Ferry, le Foyer de vie Mélioris Les Genets, le GEM Les Terrasses.
 - **Dessins ULIS Gaston Barré.**
 - **Fresque collective** : « Le parcours d'Hubert », réalisée par un groupe de jeunes du Conseil municipal pour enfants et des résidents du foyer de vie Mélioris les Genêts de Niort. Elle retrace le cheminement d'un ancien résident du foyer de vie à l'aide de pictogrammes qui illustrent son parcours et ses aspirations. Les pictogrammes sont un support et une aide à l'expression utilisée au foyer afin de faciliter l'échange et la compréhension entre les uns et les autres. Saurez-vous décrypter son parcours ?
 - **Fresques** réalisées par les enfants du périscolaire des écoles primaires Pasteur, Proust, Pérochon et Zola, ayant participé aux ateliers de sensibilisations aux situations de handicap avec les jeunes volontaires en service civique d'Unis Cité.
 - **Expos ITEP** : - « Art and Co » ; objets de récupération transformés.
 - Les « Graff », des réalisations de collage, peinture et posca.
 - « Masques d'Afrique et d'Océanie », travail mené 2017 avec le Muséum d'histoire naturelle de La Rochelle.
 - « Monstrueux : vous trouvez ça normal ?

Sur le thème « Différents comme tout le monde » les 2, 4 et 8 juin les jeunes en service civique d'Unis Cité, du programme national « Famille en Harmonie » souhaitent réaliser sous la forme d'un micro trottoir, un remue-méninge géant avec arbre à palabres. Les passants seront invités à s'exprimer par tous les moyens ; petits mots, poèmes, phrases chocs, dessins à la craie style « Streets art », photos, vidéos.... retransmis en direct sur les réseaux sociaux.

Autres lieux à Niort :

Du 17 mai au 3 juin au Musée Bernard D'Agesci

- **Exposition des planches de BD** réalisées pour les Rencontres Accès libre 2017 avec le dessinateur niortais Matthieu Roda et les jeunes du Conseil municipal pour enfants, de l'IME, du périscolaire Pierre de Coubertin, les collégiens de l'ULIS de Rabelais et lycéens de l'ULIS de Gaston Barré.
- Exposition de **dessins** réalisés par les jeunes d'Autisme 79.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Vendredi 25 Mai à partir de 19h : 3e édition des Voisinades niortaises, version niortaise de la Fête entre voisins,
La Ville de Niort, à l'initiative de ce rendez-vous, accompagne les habitants dans l'organisation de cette soirée conviviale entre voisins.

Samedi 26 Mai :

- 10h – 13h : Marché des Halles - sensibilisation aux troubles du spectre autistique.
- 10h – 16h : Complexe sportif de la **Venise Verte** - **tournoi de foot** pour tous avec la section foot fauteuil des Chamois Niortais.
- 17h30 : Musée d'Agesci **Inauguration des 3èmes Rencontres Accès Libre**, et remise des prix par les **élus du Conseil municipal enfants**. Cocktail d'inauguration réalisé en partie par les résidents du foyer de vie Mélioris les Genêts de Niort.

Lundi 28 Mai :

- 20H00 – 21H30 : Le Moulin du Roc et l'association Trisomie 21 diffusion du film : **«L'école de la vie»** de Maité Alberdi. Film chilien en version originale sous-titrée en français, avec doublage par des comédiens en français et son diffusé dans la salle.
Anita, Rita, Ricardo et Andrés forment une bande de copains trisomiques qui partage les bancs de la même école depuis 40 ans. Mais ils aspirent à une autre vie. Ils voudraient juste pouvoir faire comme tout le monde : être autonome, gagner de l'argent, se marier, fonder une famille.
Projection suivie d'une discussion avec des membres de l'association Trisomie 21 Deux-Sèvres : Mathilde Daviaud, Vice-présidente, Samuel Lhommedé, Chef de service SESSAD et SAVS, Pierre Cantrel membre du conseil d'administration.
Le Moulin du Roc
9 Boulevard Main

Mardi 29 Mai :

- 10h – 16h : Place du Donjon - **Free Handi'se Trophy.**

L'Association Free Handi'se Trophy organise, la septième édition du relais bi-sports handi-valide entre Bordeaux et Nantes du 26 Mai au 2 Juin 2018, avec 1 étape à Niort.
Cet évènement s'adresse aux personnes handicapées et valides issues du milieu de l'entreprise (4 personnes/équipe dont 2 personnes titulaires d'une reconnaissance qualité travailleur handicapé).
L'ensemble du parcours est à effectuer en tandem à pédales aménagé pour le handicap, et en canoë.
Le nombre de participants prévu est de 96 personnes, réparties en 24 équipes.

Les étudiants du Master 2 IPHD élaborent un projet d'animation ;

- flash mob,
- stands d'informations ; prévention sédentarité,



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- ateliers de sensibilisation,
- **démonstrations handisports et sports adaptés** ; boccia, sarbacane, handi bike, basket fauteuil, foot fauteuil et rugby fauteuil.

- 19h – 21h : à La Macif, **table ronde sur le thème du dépassement de soi par l'activité physique**. Intervenants :

- M. Boucard, Maître de conférences, STAPS de Poitiers.
- Nicolas Antier et Pascal Verger : deux pongistes en situation de handicap :
- Guillaume Dayan : présentation de la section foot fauteuil des Chamois Niortais.
- Julien Viroulaud et Hervé Larhant de la team Jokolia – présentation de l'expérience Free Handi'se Trophy.
- CREPS de Poitiers : présentation des travaux de recherche dans le domaine du développement d'adaptations matérielles pour la pratique d'une activité physique.
- Association Passerelle Santé Sport : présentation du projet d'article scientifique.

- 18h : « Carnet de notes » pièce créée avec l'atelier thérapeutique de l'Hôpital de Niort présentée par la troupe de théâtre VIS'ART. Mise en scène par Alain Fritsch de la Compagnie La Chaloupe.

Prix public : 3.50€, adhérent PEPPSY : 2.50€

Patronage Laique

40 rue Terraudière

Mercredi 30 Mai :

- 9h30 – 10h30 : Hôtel de ville - salon d'honneur – Atelier **yoga adapté** avec Tiphaine – Palmo Shanti.

- 13h30 : **Hôtel de ville - vernissage des expos** avec intervention de la **chorale du foyer de vie Mélioris les Genêts de Niort** animée par Demba Diarra et Awa Diarra.

- 14h - 15 h : Musée Bernard d'Agesci, visite guidée de l'exposition **«Art de faire, faire de l'Art»** L'excellence des métiers d'art, représentée par une sélection de quatorze artisans d'art français et d'un artiste chinois.

- 14h – 16h30 : après-midi pour le jeune public des Centres de Loisirs de la Ville de Niort et autres (visite des expos à l'Hôtel de Ville, visionnage courts métrages développement durable et accessibilité, débats, goûter...).

- 14h - 16h: Hôtel de Ville – salle des mariages - **réalisation d'une fresque collective** avec les jeunes du Centre socio culturel de Champclairot et les résidents du foyer de vie Mélioris les Genêts de Niort animée par l'atelier d'art thérapie du Foyer Mélioris Les Genets.

- 16h30 - 17h30 : Hôtel de Ville – salle des mariages - **rencontre avec Serge Maudet** et atelier peinture pour les élus **du Conseil municipal enfants**.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Jeudi 31 Mai :

- 12h30 - 14h30: Archives Départementales – 26 rue de la Blauderie - **Café des archives** : les Archives Départementales s'ouvrent aux malvoyants! **Toucher pour voir** ; En présence des Représentants nationaux de l'Association Valentin Haüy présentation des moyens mis en place par le Conseil Départemental pour améliorer l'accessibilité au bâtiment, et à la consultation des Archives ; réalisation d'un poste adapté, impressions en relief de documents d'archives ; dessins, sceau de Charette, le bas-relief de la lettre du grognard.

A partir de 15h : ateliers de sensibilisation à la déficience visuelle dans l'après-midi.
Boissons offertes

- 15h : « Carnet de notes » pièce créée avec l'atelier thérapeutique de l'Hôpital de Niort présentée par la troupe de théâtre VIS'ART. Mise en scène par Alain Fritsch de la Compagnie La Chaloupe.

Prix public : 3.50€, adhérent PEPPSY : 2.50€

Cloître de l'Hôpital

- 13h45 -15h30: Hôtel de Ville - salon d'honneur ; « **Le soldat sans mémoire, 1914-1918** ». Atelier d'art-thérapie avec la participation des adolescents de l'ITEP la Roussille et de José Alves, art-thérapeute. Labellisé par la Commission nationale pour le Centenaire de la Grande Guerre, en 2013, le jeu pédagogique s'inspire d'un fait réel. Le 11 septembre 1914, 756 soldats blessés et malades venus du front, sont conduits à l'Hôtel de ville où faute de lits, ils sont couchés sur de la paille, dans la salle des mariages et dans 2 autres salles du rez-de-chaussée ainsi que dans la salle des fêtes et la galerie du second étage. Une infirmière bénévole tient le journal de l'accueil de ces blessés. Les associations représentant les personnes vieillissantes et les personnes en situation de handicap ont participé à l'écriture des textes, notamment dans la version Facile à lire, Facile à comprendre.

Vendredi 1er Juin :

- 9h30 – 10h30 : Hôtel de ville - salon d'honneur – Atelier **yoga adapté** avec Tiphaine – Palmo Shanti.

- 10h -12h et 14h -16h : « Rendez-vous aux jardins », opération du Ministère de la culture et de la Direction générale des affaires culturelles de la Nouvelle Aquitaine. « **Les jardins de la Brèche : l'histoire, le minéral, le végétal** ». Visite guidée proposée par un guide-conférencier, Agnès Brillatz, en partenariat avec France Alzheimer 79. Visites gratuites et accessibles à tous.

Rendez-vous sur la place de la Brèche (kiosque TAN). Réservation obligatoire auprès de Sylvie Dubuc, mission valorisation du patrimoine historique, sylvie.dubuc@mairie-niort.fr, 05 49 78 78 05.

- 9h – 12h / 14h – 16h : Hôtel de Ville - salon d'honneur « **Ateliers peinture de la bouche** » avec **Serge Maudet**.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Samedi 2 Juin :

- 11h30 : Hôtel de Ville - salon d'honneur Conte familial : **Contes bilingues français-Langue des Signes Française.**

Yves Prud'homme est Sourd, Bruno Picard entendant.

Ensemble, ils racontent des histoires pour enfants et adultes parce-que le conte permet de montrer toute la dimension ludique et poétique de la Langue des Signes et que la voix posée sur les images donne le sentiment aux non-initiés de tout comprendre à cette langue visuelle.

Leur spectacle parle de dépassement de soi, de différence, d'amitié, de solidarité dans l'adversité et s'adresse à un public mixte Sourd et entendant, aux adultes comme aux enfants à partir de 5 ans.

- 9h30 - 12h30 / 14h-17h : « Rendez-vous aux jardins »: « **Le jardin des Plantes : parcours-découverte, atelier olfactif et découverte à l'aveugle** ». Animations

proposées par un guide-conférencier, Alexandra Rompillon-Jouarre, en partenariat avec France Alzheimer 79. Visites gratuites et accessibles à tous.

Rendez-vous à Pré-Leroy (Salle des Estoillettes). Limité à 20 personnes. Réservation obligatoire auprès de Sylvie Dubuc, mission valorisation du patrimoine historique, sylvie.dubuc@mairie-niort.fr, 05 49 78 78 05.

- 9h30 - 12h30 : Hôtel de Ville - salon d'honneur « **Ateliers peinture de la bouche** » avec **Serge Maudet.**

- 11h – 17h : Place de la Brèche **Journée départementale sports handicap 79**; ateliers gratuits ouverts à tous, démonstrations et pratique des sports avec les 15 clubs handisports partenaires ; athlétisme, basket fauteuil, boccia, cécipétanque, cyclisme, escrime, foot fauteuil électrique, judo, rugby fauteuil, sarbacane, showdown, tennis, yoga, tennis de table, tir sportif, torball, volley assis....

- 17h30 : salle Barra - Match de gala de basket fauteuil.

- 18h : Remise des récompenses du concours de dessins.

- 19h : verre de l'amitié

Dimanche 3 Juin :

- Toute la journée : **Entrée gratuite aux musées.** Renseignements 05 49 78 72 00 ou mediation-musees@agglo-niort.fr

- 14h-17h : « Rendez-vous aux jardins »: « **Les sculptures en rocaille et le végétal** », Atelier art-thérapie proposé par José Alves, en partenariat avec France Alzheimer 79. Atelier gratuit et ouvert uniquement aux participants des visites organisées aux jardins des Plantes et de la Brèche, les 1^{ers} et 2 juin 2018.

Rendez-vous à la Salle des Estoillettes à Pré Leroy. Réservation obligatoire auprès de Sylvie Dubuc, mission valorisation du patrimoine historique, sylvie.dubuc@mairie-niort.fr, 05 49 78 78 05.

Lundi 4 Juin :

- 20h - 22h30 : Cinéma au Moulin du Roc (grande salle de cinéma).



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Projection d'un **moyen métrage** "La nuit de la diva divine", film muet en noir et blanc, écrit par Pascal Arnaud et réalisé par le Théâtre de l'Esquif. Un polar déjanté joué par des résidents et des professionnels du foyer de vie Mélioris les Genêts de Niort. La diffusion sera suivie d'un débat et témoignages avec l'équipe projet et la participation de résidents du foyer.

Mercredi 6 Juin :

- Temps fort **Jardins solidaires Quai de Belle ile**: l'Association Vent d'Ouest rencontre les mercredis après- midi, depuis avril les jeunes du Conseil municipal pour enfants, de l'IME et de GPA 79/16.

- Gymnase du Grand Feu : portes ouvertes **A.S. Niort handi-basket** avec un groupe de jeunes du Conseil municipal pour enfants.

Jeudi 7 Juin :

- 18h : « Carnet de notes » pièce créée avec l'atelier thérapeutique de l'Hôpital de Niort présentée par la troupe de théâtre VIS'ART. Mise en scène par Alain Fritsch de la Compagnie La Chaloupe. Séance dans le cadre de la semaine du « Théâtre amateur à Niort »

Patronage Laïque
40 rue Terraudière

- Soirée **théâtre** au Théâtre Jean Richard avec le Baluchon. L'atelier « Handi » du Baluchon propose « Ne vous fiez pas au mariage ». Pièce écrite à partir des mots et préoccupations des comédiens, mise en scène par Océane Claveau et Nicolas Rager en soutien à l'écriture. La soirée s'achèvera par un spectacle d'improvisation proposé mis en scène par Patrice Massé.

Vendredi 8 Juin :

- **Journée conviviale chapiteau de Cirqu'en scène** : Le dépassement de soi par l'art : 10h – 16h: ateliers de présentation, de sensibilisation et d'échanges autour de différentes disciplines artistiques : cirque adapté par Cirque en scène, expression/photo avec le groupe Famille en Harmonie d'Unis Cité, théâtre avec Le Baluchon.

11h30 : apéro SLAM par l'ITEP

Pique - nique partagé

16h30/18h : Le « Bal au bois dormant » bal pour tous animé par Emmanuelle Lefevre.

18H Clôture des 3^{ème} Rencontres Accès Libre

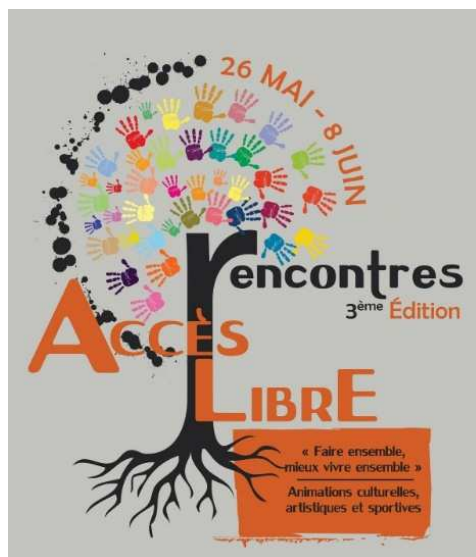
- Soirée « 10 ans du Master IPHD ».



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Légende :

| | |
|---------------------------------|--|
| <i>Projet expo des planches</i> | Programmation en cours d'élaboration |
| <i>Théâtre au Cloître</i> | Manifestations associées en cours de négociation |



Temps d'échanges

A l'unanimité les participants soulignent la richesse et la diversité de la programmation de cette 3^{ème} édition.

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE remercie les participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 19h.

La prochaine réunion sera programmée en septembre.



Agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, soutenir leur famille et contribuer à consolider la cellule familiale

Sommaire



Nos bénéficiaires



Les actions collectives



Les jardins partagés

Bénéficiaires

Josiane

Magasins, marché de Noël, jeux de société, sorties en ville



Kévin

Salle de sport, patinoire, sortie en ville



Laurent

Jeux de société, promenades



Laura

Promenades, sorties en centre-ville,
sorties dans les magasins, jeux de
société



Isabelle
Sorties en ville, patinoire



Souhaila
Cuisine, jeux de société,
sorties





Kathlen

Cinéma, sortie shopping, jeux de société, cuisine

Les actions collectives

Janvier : Galette des rois

Février : Chandeleur

Mars : Bowling

Avril : Pâques

Mai : Handisport

Juin : Fête de la musique



Association Vent d'Ouest

Intervention dans les jardins partagés et solidaires, quai Belle-Ile

Tous les mardis après-midi

4 volontaires mobilisées

Nos actions

- Fabrication de matériel adapté
- Utilisation des jardinous

Accessibiliser les jardins pour les personnes à mobilité réduite



Activités avec l'IME

- Plantation/semis
- Activités de découverte du jardin
- Activités manuelles

Créer des animations sur le thème de la nature pour un groupe d'adolescents de l'IME de Niort









Nous contacter

Julie Herrmann, coordinatrice d'Unis-Cité :

06.58.83.37.16

05.49.33.42.95

jherrmann@uniscite.fr

2 rue François Viète

79000 Niort

FICHE ACTION: MONSIEUR ET MADAME GAZON

Lieu : Jardins partagés

Matériels :

- bouteilles en plastique vides
- des ciseaux
- graines de gazon ou d'herbe à chat
- colle ou scotch
- terre
- cutter

Public : Enfants de l'IME

Objectifs :

- Laisser place à sa créativité
- Être capable de planter des graines

Durée de l'action : 1h

Déroulement :

- Découper les bouteilles au cutter
- Décorer la bouteille avec des stickers ou des crayons pour faire les yeux et le nez
- Remplir les bouteilles avec de la terre
- Semer les graines
- Recouvrir avec un peu de terre
- Arroser abondamment

Consigne : -1 accompagnateur par enfant

FICHE ACTION : THÉ DES ODEURS

Lieu : Jardins partagés

Fait le : 12/12/17

Matériels :

- Gobelets rigides
- Éléments naturels
- Baguettes

Public : Enfants de l'IME

Objectifs :

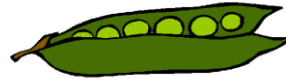
- Découvrir les odeurs du jardin
- Être capable de faire sentir des odeurs à son binôme
- Partagé ses impressions
- Mettre en éveil ses sens

Durée de l'Action : 1h

Déroulement : -Chaque volontaire accompagne un enfant pour choisir un élément du jardin afin de le mettre dans son gobelet.

-Ensuite, chaque enfant va faire sentir à un autre le contenu de son gobelet pour qu'il puisse reconnaître ce qu'il y a à l'intérieur.

Consigne : -1 accompagnateur par enfant



Semis Petits-Pois



1/ Prendre un petit pot

2/ Le remplir de terre



3/ Appuyer avec le doigt pour faire 4 petits trous



4/ Mettre 1 graine dans chaque trou

5/ Recouvrir les graines avec un peu de terre



6/ Bien arroser



**COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE
DU 13 mars 2018**



**AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT**



**DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS
ETUDES ET TRAVAUX**

Liste des équipements du programme 2017



Travaux terminés

pour les ERP suivants:

- Conservation des cimetières
- Sanitaires cimetière de Buhors

- Mairie de quartier de St Liguairé
- Maison de quartier de Cholette

- Centre Régional de Tennis de Table
- Salle de sport Coteau St Hubert
- Salle de sport du Pontreau
- Salle de sport G.Sand

- GS J.Ferry élémentaire
- GS Agrippa d'Aubigné
- GS P. Bert

11
ERP



Liste des équipements du programme 2017



© Can Stock Photo - csp16736834

Etudes réalisées

pour les ERP suivants:

- GS Perochon élémentaire
- Gs Perochon maternelle
- GS J.Ferry maternelle
- Gs Mermoz élémentaire
- Gs Jaurès maternelle

- Stade Espinassou tribunes
- Stade Espinassou vestiaires
- Golf
- Hippodrome
- Stade de Grand Croix tribunes
- Stade de Massujat
- Stade de St Liguair

12
ERP



Bilan financier du programme Adap batiments 2017



© Can Stock Photo - csp16736834

Frais d'études : 47 531,98€



Travaux réalisés pour un montant de: 210 721,72€

| | |
|------------------------|-------------|
| Montant total en 2017: | 258 253,70€ |
|------------------------|-------------|

Nombre d'ERP déclarés : 213

Durée de l'Ad'Ap : 9 ans (2016/2024)

Budget initial Ad'Ap : 10 164 573 €



Programmation 2018 en cours avec maîtrise d'œuvre externe



Des études en maîtrise d'œuvre externe sont actuellement en cours



- Locaux **place du Port** pour y installer une crèche et les locaux du Csc Centre : suppression de la crèche du Mûrier et CSC centre ville avenue de Limoges
- Programme de maîtrise d'œuvre en cours de validation pour les travaux de la **salle omnisport**
- Programme de maîtrise d'œuvre en cours de validation pour les **5 groupes scolaires** (bâtiment élémentaire :sanitaires et ascenseurs) ARAGON, COUBERTIN, G.SAND, JAURES ET ZOLA
- Programme en cours de rédaction pour des vestiaires sportifs pour le **stade de Cholette**



Programmation 2018 en cours avec maîtrise d'œuvre interne

Des études en maîtrise d'œuvre interne



© Can Stock Photo - csp16736634

- Patronage laïque
- GS Proust Elémentaire
- GS Proust Maternelle
- GS Zola Maternelle
- GS Michelet Maternelle
- GS Brizeaux Maternelle
- GS Aragon Maternelle



Programme de travaux 2018



Golf de Romagné - Bâtiment A
Hippodrome de Romagné – Tribunes

Mairie de quartier Clou Bouchet
Petit théâtre Jean Richard

Stade de Grand Croix - Bâtiment C - Tribunes

Stade de Massujat
Stade de Saint Liguair
Stade Espinassou – Tribunes et vestiaires

Studio de répétition St Florent -CAMJI

9 ERP



Programme de travaux 2018



GS Perochon Elementaire
Gs Perochon Maternelle

Gs Jaurès Maternelle

Gs J.Ferry Maternelle

GS Mermoz Elémentaire

5 ERP

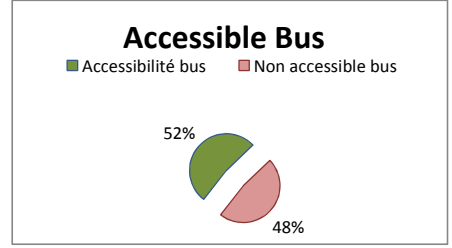
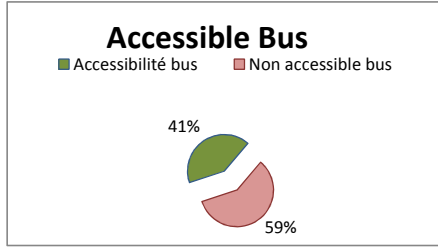
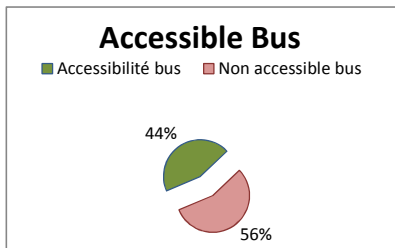
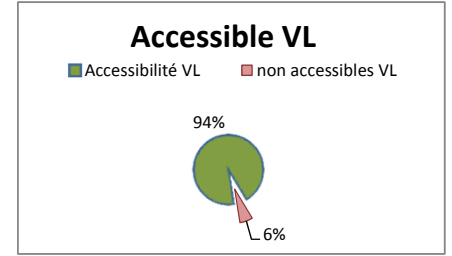
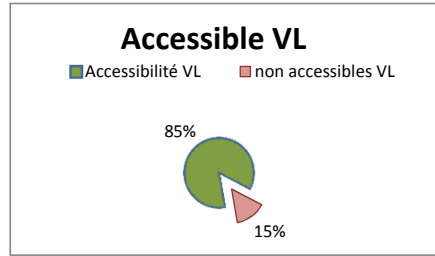
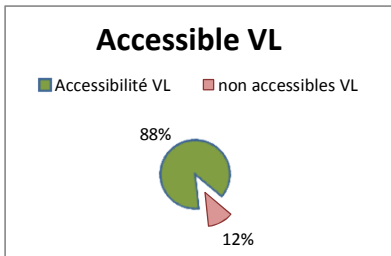
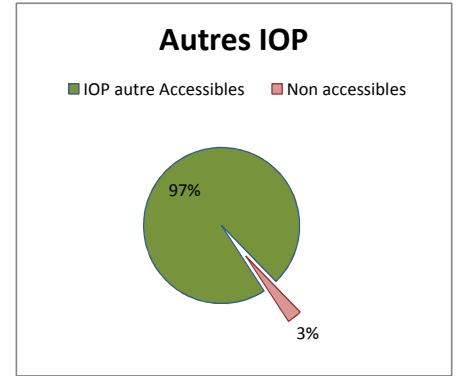
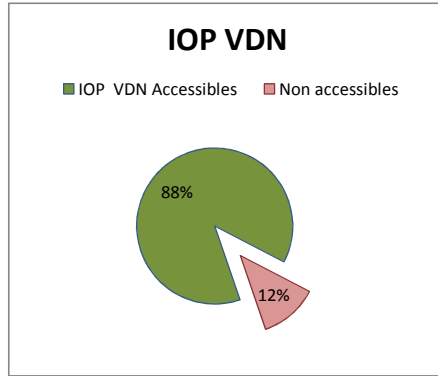
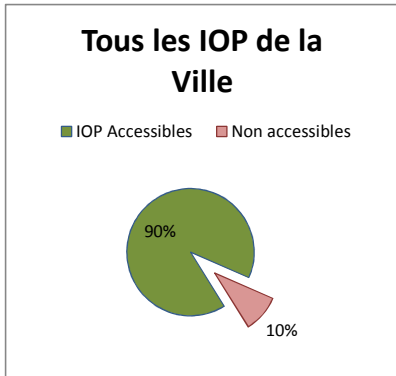


Taux accessibilité IOP 2017

| Tous | | | | | |
|----------|--------|-----|-----|-----|-----|
| Nombre | | 230 | | | |
| total Ok | % | VL | % | Bus | % |
| 208 | 90,43% | 202 | 88% | 102 | 44% |

| IOP VDN | | | | | |
|----------|-----|-----|-----|-----|-----|
| Nombre | | 165 | | | |
| total OK | % | VL | % | Bus | % |
| 145 | 88% | 141 | 85% | 68 | 41% |

| Autre | | | | | |
|----------|-----|----|-----|-----|-----|
| Nombre | | 65 | | | |
| total OK | % | VL | % | Bus | % |
| 63 | 97% | 61 | 94% | 34 | 52% |





COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2018 - 17h

Participants :

- Jérôme BALOGÉ, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Elodie TRUONG, Conseillère municipale.
- Joëlle AUMONIER, GM, Générations mouvement-les aînés ruraux.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Alain BERNARD, CDH, Comité départemental handisport.
- Daniel BŒUF, CMA, Chambre de métiers des Deux-Sèvres.
- Nathalie BORDAT-TALON, Direction Patrimoine et Moyens, Ville de Niort.
- Jacques BOUCHAND, CRH, Centre de ressources handicap de l'Université de Poitiers.
- Christine BOURDIER, ADAPEI 79.
- Dominique BOURGEOIS, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.
- Nadine BRUNOT, EPCNPH, Etablissement communal de Niort pour personnes handicapées.
- Fabrice DARTAYET, Direction des espaces publics – Responsable bureau d'études, Ville de Niort.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP- APAJH 79 GPA 79.
- Anne DE LA VALETTE, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Michèle DUVAL, FNATH 79, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés 79.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79.
- Patrick GRANET, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Emmanuel GROLLEAU, FNATH 79.
- Yaël MARTINET, Direction de l'enseignement – Responsable du service animation - Ville de Niort.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Isabelle MOREAU, Mission participation interne, accessibilité, développement durable.
- Patrice PAIN MERLIERE, APF, Association des paralysés de France 79.
- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Simon ROUANET, Direction de l'enseignement - Coordonnateur périscolaire - Ville de Niort.
- Vincent ROUVREAU, Directeur de la communication communautaire - CAN
- Adeline RUP, ITEP de la Roussille.
- Paul SAMOYAU, CDCA 79, Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie 79.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.
- Benoit PICARD, interprète LSF.
- Virginie ESSELIN- CHAUMENY, interprète LSF.

Excusés :

- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées et du sport.
- Thierry DEVAUTOUR, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Alain LECOINTE, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Liliane BARATON, DFD, Dyspraxie France Dys.
- Philippe BONNET, Trisomie 21 Deux-Sèvres.
- Nelly BOUCHAUD, MDPH, Maison départementale des personnes handicapées des Deux-Sèvres.
- Sonia DRAGHI-NIETHAMMER, UNAFAM 79, Union nationale de familles et amis de personnes.
- Myriam FAITY, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Thierry FAVRELIERE, ADAPEI 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais.
- Jean-Louis GAY, GM, Générations mouvement-les aînés ruraux.
- Thierry GRELLIER, AVH, Association Valentin Haüy.
- Jonathan JUBIEN, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Daniel MANIER, ville de Niort.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.
- Anita PIERRE, Association des Sourds 79.
- Amélie RAVON, Trisomie 21 79.
- Christine SAINT-CLAIR, AVH, Association Valentin Haüy.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Un diaporama des dernières Rencontres Accès Libre est diffusé en boucle lors de l'installation des membres présents.

Synthèse du mot d'accueil de Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire remercie les membres présents pour leur participation active dans la mise en accessibilité progressive de la Ville. Il indique à l'Assemblée qu'il est très régulièrement informé des travaux de la CCA, par Mmes Lefebvre et San Martin. Il souligne la qualité du travail collectif et collaboratif, basé sur l'usage, mené avec les représentants des personnes en situation de handicap. L'accessibilité avance, avec 2024 à l'horizon. L'Ad'AP, de 9 ans, validé par l'Etat le 7 décembre 2015, est un des chantiers les plus importants de la Ville (10 409 255 € TTC).

Monsieur Le Maire souligne le travail réalisé par les agents municipaux pour respecter la programmation de l'Ad'AP. Nathalie Bordat Talon présentera le bilan de la 1^{ère} période de l'Ad'AP.

Il attire l'attention de l'assemblée sur les actions menées par la Direction de l'Education pour l'accueil des enfants en situation de handicap ; participation à l'ouverture d'une classe autiste à Jean Jaurès, travail collaboratif avec les partenaires de la CAF et de l'Education nationale pour la rédaction de la charte d'accueil des enfants en situation d'handicap, en cours d'impression qui sera présentée par Yaël Martinet et Simon Rouanet.

Monsieur Le Maire a salué l'implication des acteurs locaux dans la réussite des 3^{èmes} Rencontres Accès Libre. L'arrivée d'étape du Free Handi'se Trophy a été un grand moment de partage avec tous les acteurs du territoire et notamment avec les mutuelles très impliquées dans ce projet.

Monsieur Le Maire rappelle que nous sommes tous « acteur de l'accessibilité », nous sommes tous concernés.

L'accessibilité est prise en compte dans les travaux engagés par la Ville et la CAN, notamment ceux de la rue de Ribray et pour le projet rue Basse. Des réflexions sont en cours pour le développement des activités sportives pour tous, pour l'accessibilité de la signalétique... L'accessibilité est un chantier collectif.

Synthèse des échanges des membres de la CCA avec Monsieur Le Maire

- Une supportrice des Chamois niortais interpelle M. Le Maire sur :
 - **La suppression de la gratuité à l'accès des matchs pour les PMR.**
 - **La diminution du nombre de places PMR à proximité des tribunes.**

Monsieur Le Maire rappelle que l'Association des Chamois Niortais est gestionnaire du Club de foot et qu'il lui appartient de fixer des tarifs pour équilibrer son budget. La municipalité ne peut en aucun cas intervenir.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

La diminution des places PMR à proximité immédiate des tribunes, est temporaire due aux travaux d'aménagement du nouvel espace VIP. Les places sont reportées en bordure de la voie, face à l'entrée.

Certains membres de la CCA (siégeant à la Sous-commission départementale pour l'accessibilité) précisent que la gratuité d'accès à un équipement peut être considérée comme une mesure compensatoire à une situation de handicap. Les tribunes sont accessibles pour tous. Il n'y a pas d'autres obligations. Ils estiment que dans le cadre de l'inclusion, il est envisageable pour les PMR de payer un droit d'accès aux matchs, comme pour tous les autres supporters.

➤ **Problème de stationnement, rue de l'Hôtel de ville et place du Donjon :**

Problème récurrent, déjà évoqué en CCA, les détenteurs de la CMI (carte mobilité inclusion) estiment que les places de stationnement sont insuffisantes, dans le secteur Hôtel de ville, Halles et Donjon.

Monsieur Le Maire rappelle que le stationnement en centre-ville est conçu pour être « rotatif ». La réglementation ne permet pas de restreindre le stationnement des titulaires de la CMI en deçà de 12h.

Un courrier aux propriétaires des véhicules stationnés dans le secteur énoncé ci-dessus est en cours, invitant les actifs en situation de handicap, en stationnement permanent les jours ouvrés de la semaine à stationner par exemple au parking Biscara et à emprunter la navette gratuite du Centre-ville. *Cf. courrier joint en annexe 1 distribué le 11 octobre 2018.*

En ce qui concerne le projet d'une nouvelle offre de stationnement Place du Donjon, Monsieur Six informe les membres de l'Assemblée que suite au refus oral de l'Architecte des bâtiments de France une 2^{ème} proposition est en cours.

Pour les travaux programmés rue Basse, Monsieur Six signale que les services travaillent sur des solutions techniques respectant le patrimoine et l'usage.

➤ **Le partage de l'espace public**

Les personnes malvoyantes et ou mal entendantentes font part de leur sentiment grandissant d'insécurité lorsqu'elles marchent sur la voie publique.

On constate, en effet, que pour se déplacer plus rapidement qu'à pied, les vélos, trottinettes et autres nouveaux modes de déplacements (rollers, skate-boards, gyropodes...) se sont multipliés sur les chaussées et trottoirs. Les piétons ne sentent plus en sécurité sur les trottoirs et plus généralement sur l'espace public.

Cette préoccupation est prise en compte par les Mutuelles niortaises.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

La réglementation en vigueur est disponible sur le site Service-public.fr, page:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F308>

Les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes (sans moteur) sont considérés comme des piétons. Ils doivent rouler sur le trottoir.

Les engins de déplacements électriques (hoverboard, gyropodes, monoroue, trottinette électrique) sont interdits sur les voiries publiques (trottoirs et voies de circulation). Leur utilisation est autorisée sur les voiries privées (chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée).

Les vélos (des adultes) sont considérés comme des véhicules et doivent circuler sur la chaussée.

Rollers et trottinettes sans moteur, sont donc tenus, comme tout piéton, de circuler sur les trottoirs à allure modérée (qu'aucun texte ne précise, mais que l'usage établit autour de 6 km/h). À ce titre, ils doivent circuler uniquement sur les trottoirs, respecter les feux tricolores et emprunter les passages protégés (articles R.412-36 à 43 du code de la route).

Cependant vélos, trottinettes et autres moyens de locomotion envahissent trottoirs et chaussées, le bon sens doit s'imposer dans le respect de tous.

Trottinettes et autres engins doivent adapter leur allure à l'affluence des piétons, emprunter les passages protégés et respecter les feux tricolores.

Plusieurs membres de l'assemblée évoquent le « Vivre ensemble », le respect, le partage de l'espace public étant une question de civilité.

Ordre du jour :

1. Suivi Ad'AP Ville de Niort :

- Etudes et travaux programmés en 2018.
- Attestations.
- Statistiques

2. Présentation de la Charte accueil enfant en situation de handicap.

3. Rencontres Accès Libre :

- Bilan 2018
- Perspectives 2019

4. Intervention de Mme Rup, Directrice adjointe de l'ITEP de Niort, présentation du SITEPP (service d'interventions thérapeutiques éducatives et pédagogiques de proximité).



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

1. Suivi Ad'AP Ville de Niort :

*Intervention de Nathalie BORDAT TALON, Chef de service Etudes, prospectives et gestion transversale du Bâti- Direction Patrimoine et Moyens à la Ville de Niort.
(cf. diaporama Point d'étape Ad'AP envoyé le 17/09/2018)*

➤ **Poursuite de la programmation prévue de l'Ad'AP pour 2018:**

- Etudes en cours pour travaux 2019 : 7 ERP concernés.
- Travaux terminés pour 6 ERP.
- Travaux en cours pour 3 ERP.
- Travaux non commencés pour 4 ERP.

➤ **Bilan de la 1^{ère} période (2016-2018):**

- 41 ERP et IOP mis en accessibilité.
- 12 actions en cours ou démarrées.
- 3 mises en accessibilité anticipées.
- 11 ERP sortis du patrimoine

30% des ERP sont accessibles au terme de cette 1^{ère} période.

Retard sur les études :

- ✓ Consultation, maîtrise d'œuvre en cours pour les ascenseurs programmés dans les groupes scolaires.
- ✓ Salle omnisports, rue Barra, dossier en cours.

➤ **Présentation des autres opérations en cours (cf. diaporama envoyé le 17/09/2018)**

L'accessibilité est prise en compte dans les travaux de réaménagement et de construction en cours :

- Réaménagement du groupe scolaire Jacques Prévert.
- Construction de vestiaires sportifs stade de Cholette.
- Rénovation de la salle du conseil de l'Hôtel de ville.
- Aménagement crèche/Maison de quartier centre-ville, Place du Port.
- Travaux Ad'AP et divers de 5 groupes scolaires : Louis Aragon, Emile Zola, George Sand, Jean Jaurès, Pierre de Coubertin.
- Travaux Ad'AP et divers Salle Omnisport rue Barra

Les membres de la CCA sont associés sur le volet accessibilité du projet Port Boinot.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Temps d'échanges :

Les participants, comme à chaque fois, ont apprécié la clarté de l'exposé.
Ils font part de leur disponibilité et de leur intérêt pour les visites de sites avant et pendant les chantiers.

2. Charte « Accueil de l'enfant en situation de handicap »

*Interventions de Yaël Martinet, Responsable du service animation et de Simon Rouanet, Coordonnateur périscolaire à la Direction de l'Education à la Ville de Niort.
(cf. diaporama envoyé le 17/09/2018)*

Du 26 février au 22 juin, la direction de l'Education a accueilli Mélanie Nauleau en 2ème année de master IPHD (Intégration des personnes handicapées et en difficulté). Sa mission principale a été de réaliser une synthèse des procédures existantes pour l'accueil des enfants en situation de handicap (ESH) et d'animer un groupe de travail transversal et pluri professionnels en vue de la rédaction d'un document cadre à destination des agents.

L'objectif de ce travail est d'améliorer l'accueil des ESH dans les écoles niortaises, en temps péri et extra-scolaire (140 enfants concernés).

Un groupe pluri-professionnel a été créé en interne afin de réaliser un document de référence : la Charte accueil ESH. Cette charte a pour objectif d'harmoniser les pratiques concernant les modalités et les outils d'accueil des ESH afin d'assurer un accueil de qualité et de contribuer à l'épanouissement des enfants concernés.

Des partenaires extérieurs sont intervenus lors de ces séances de travail ; notamment la DSDEN (Direction des services de l'éducation nationale) et la CAF (Caisse d'allocations familiales).

La Charte ESH devrait être éditée dans le courant du dernier trimestre 2018.

Temps d'échanges :

Les participants ont appréciés l'initiative et remercient le service pour la qualité du travail réalisé.

Ils souhaitent être destinataires de la charte lorsqu'elle sera imprimée.

3. Rencontres Accès Libre

Intervention de Jacques BOUCHAND, responsable du Master IPHD, coordinateur du Centre de ressources handicap, Pôle universitaire de Niort.

(cf. diaporama envoyé via We Transfer)



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Le Centre de ressources handicap du Pôle universitaire niortais et la Ville de Niort ont été les co-organisateur des 3èmes Rencontres Accès libre qui se sont déroulées du 26 mai au 8 juin 2018.

La Communauté d'agglomération du niortais, le Département des Deux-Sèvres, la MACIF et la MAIF soutiennent aussi financièrement, les Rencontres Accès Libre depuis la 1ère édition.

Les associations et partenaires publics et privés, qui travaillent tous au développement de la participation active des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale (scolarité, travail, sport, loisirs, culture, etc.) sont acteurs de la programmation des Rencontres Accès libre. Ils sont de plus en plus nombreux chaque année ; 1 dizaine en 2016, une vingtaine en 2017, une trentaine en 2018.

Au cours de ces 14 jours un public toujours plus nombreux a participé aux divers événements riches en diversité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs. Pour la 1ère fois sur deux semaines, ils ont organisé des échanges et des manifestations autour du handicap. Pour vivre et agir ensemble, une semaine en Accès libre.

Ce fut l'occasion de belles rencontres humaines, de beaucoup de moments d'échanges et de partage illustrant le « Faire ensemble, pour mieux vivre ensemble ».

Temps d'échanges :

Les membres présents estiment que cette manifestation est devenue un événement incontournable du « Faire ensemble, pour mieux vivre ensemble » et attendent la 4^{ème} édition.

4. Présentation du SITEPP

Intervention de Mme Rupp, Directrice adjointe de l'ITEP et de Mme Garnier Cadre socio-éducatif au SITEPP.

(cf. diaporama envoyé le 17/09/2018)

Les représentantes de l'ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique), nouvellement membre de la CCA depuis janvier, ont présentées le SITEPP (service d'intervention thérapeutique éducative et pédagogique de proximité). Le SITEPP est le service SESSAD (Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) de l'ITEP de la Roussille.

La capacité d'accueil est de 20 places (6 à 18 ans).

L'admission est effectuée en fonction des places disponibles, sur notification de la C.D.A.P.H. (Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées) et avec l'accord des parents ou du tuteur légal.

Il n'y a pas de durée de prise en charge préalablement déterminée. Celle-ci sera fonction de l'évolution du jeune et de son contexte familial. Les critères sont appréciés au travers des évaluations de l'équipe interdisciplinaire et de l'avis de la famille.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Le SITEPP répond à une situation individuelle et familiale particulière. L'enfant est maintenu dans son cadre familial et scolaire.

L'accompagnement repose sur le PPA (projet personnalisé d'accompagnement) à visée soignante. Il s'articule autour des accompagnements:

- ✓ Thérapeutique
- ✓ Educatif
- ✓ Pédagogique

Temps d'échanges :

L'intervention a suscité un vif intérêt de la part des personnes présentes.

Informations diverses :

- JEP (Journées européennes du patrimoine) les 15 et 16 septembre, thème « L'art du partage », avec en particulier dans le salon d'honneur des ateliers ouverts à tous : papier découpé et plié animé par Daniel Mar, mandala, découverte à l'aveugle et atelier olfactif.
- Les listes des ERP accessibles ont été mises à jour.

https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/Liste_Ad_AP_2018.pdf

<https://caniortais.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=5a34c067e0294bca9b9ebba8a55499cd>

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia San Martin Zbinden remercient les participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 19h30.

POINT D'ETAPE Ad'AP – COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE du 14 septembre 2018



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT



DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS
ETUDES ET TRAVAUX

Ordre du jour

1- Point avancement ADAP 2018

ETUDES 2018 en cours

pour travaux 2019

7
ERP



© Can Stock Photo - csp16736834

- Patronage laïque: diagnostic en cours avec les utilisateurs
- GOLF : étude en cours
- GS Proust Élémentaire et Maternelle: diagnostic en cours
- GS Zola Maternelle: diagnostic en cours
- GS Aragon Maternelle: diagnostic en cours
- GS Michelet Maternelle: non commencé
- GS Brizeaux Maternelle: non commencé



TRAVAUX TERMINES 2018

6
ERP



Stade de Grand Croix - Tribunes

Stade de Massujat

GS Perochon Elémentaire

Gs Perochon Maternelle

Gs Jaurès Maternelle

Studio de répétition St Florent



TRAVAUX EN COURS 2018

3
ERP



Gs Ferry maternelle

Petit théâtre Jean Richard

Hippodrome tribunes



TRAVAUX NON COMMENCES



GS Mermoz élémentaire

Mairie de quartier Clou Bouchet

Stade de Saint Liguair

Stade Espinassou – Tribunes et vestiaires:
reportés



4
ERP

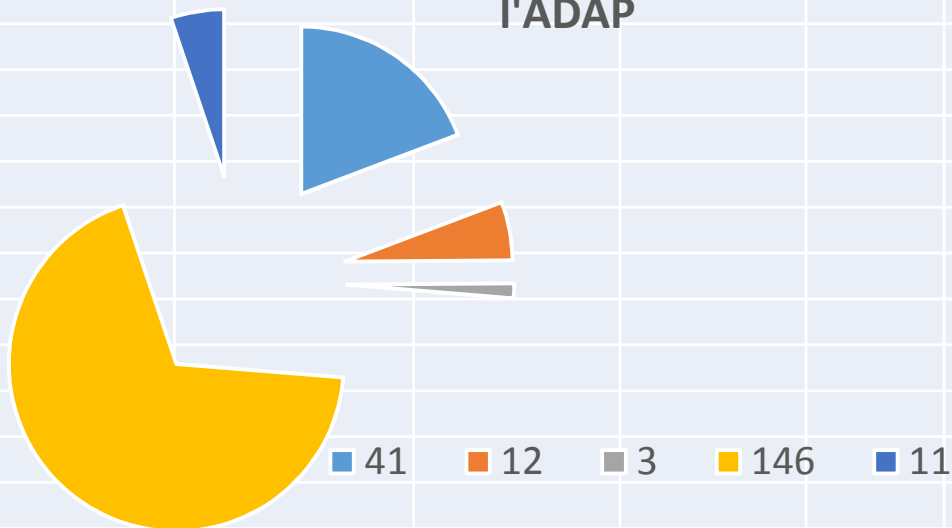
VILLE DE NIORT

BILAN DES REALISATIONS SUR ENSEMBLE DU PATRIMOINE

août-18

| Actions réalisées | Actions en cours / démarrées | Actions avancées dans le temps (par anticipation) | Actions non réalisées | Actions supprimées (ERP sorti du patrimoine) | Total | |
|-------------------|------------------------------|---|-----------------------|--|--------|---|
| 41 | 12 | 3 | 146 | 11 | 213 | Nbre d'équipements concernés ERP et IOP |
| 19,25 | 5,63 | 1,41 | 68,54 | 5,16 | 100,00 | % sur les actions |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | | |

Nombre d'équipements (ERP ou IOP) concernés par l'ADAP



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE du 14 septembre 2018

2- AUTRES OPERATIONS EN COURS





AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT





DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS
ETUDES ET TRAVAUX

Réaménagement groupe scolaire Jacques Prévert

- Contenu du programme : extension maternelle, rénovation restauration, extension élémentaire
- Maîtrise d'œuvre : LBLF Laure BROUSSEAU-Laurent FEINTE
- Phase actuelle : APD: permis de construire en cours d'instruction
- Fin prévisionnelle de travaux : 1^{er} trimestre 2020
- Alerte calendrier/ Météo du projet :  
- Points particuliers : démolition logement en maîtrise d'œuvre interne, phase transitoire restaurant (élémentaire), modification tarif électrique (transfo de quartier), déplacement des modulaires existants





Construction de vestiaires sportifs Stade de Cholette

- Contenu du programme : Démolition des anciens vestiaires – Construction d'une surface 142 m² (sans buvette, ni parking)
- Maîtrise d'œuvre : Atelier Nathalie LAMBERT -17 700 BURIE
- Phase actuelle : lancement esquisse en septembre
- Fin prévisionnelle des travaux : 3^{ème} trimestre 2020
- Alerte calendrier/ Météo du Projet :  
- Points particuliers : conservation des anciens vestiaires jusqu'en fin d'opération




Rénovation de la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

- Contenu du programme : Restauration à l'identique de la salle selon les préconisations des Architectes Patrimoine et services DRAC
- Assistance à Maitrise d'Ouvrage : Nathalie AUBIN – Architecte Patrimoine
- Maitrise d'œuvre : à consulter selon études AMO
- Phase actuelle : attribution mission AMO diagnostic en cours
- Fin prévisionnelle des travaux : 1^{er} trimestre 2020
- Alerte calendrier / Météo du Projet :  
- Points particuliers : MOE AMH et approbation DRAC –





Aménagement crèche / Maison de Quartier Centre-Ville, place du Port

- Contenu du programme : réhabilitation extension Crèche en rdc
 - et Maison de quartier en étage
- Maîtrise d'œuvre : Agence SOPHIE BLANCHET
- Phase actuelle : APD: permis de construire en cours d'instruction
- Fin prévisionnelle des travaux : 1^{er} trimestre 2020
- Alerte calendrier/ Météo du Projet :  
- Points particuliers : convention de maîtrise d'ouvrage CCAS/VDN





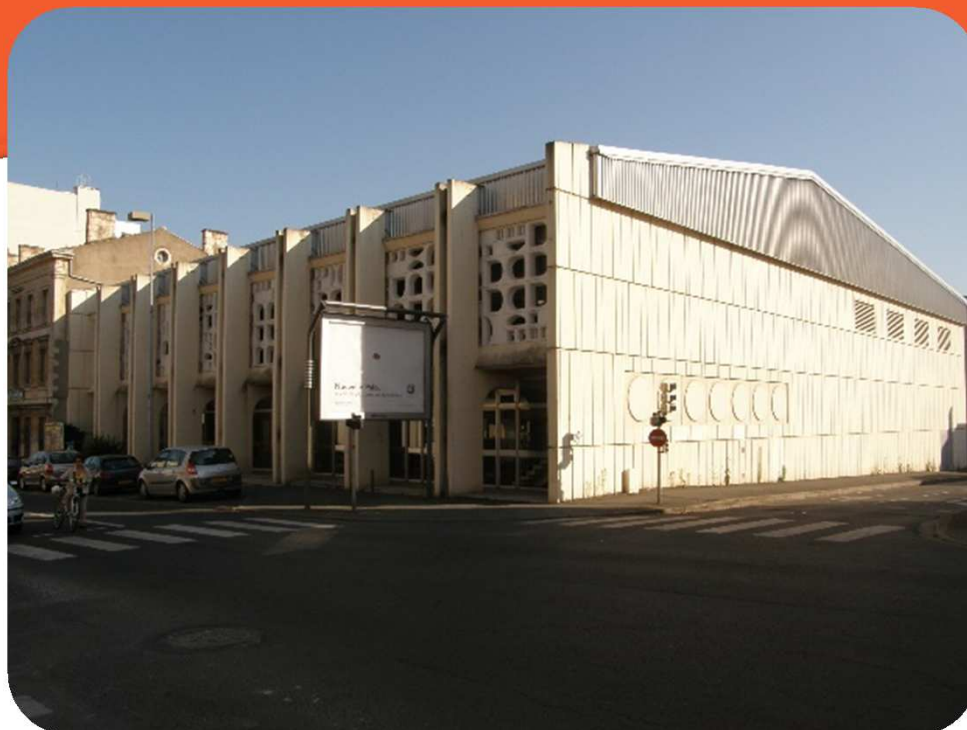
Travaux ADAP et divers de 5 groupes scolaires

- Contenu du programme : Mise en conformité des établissements dont l'effectif est supérieur à 100 enfants en étage
- Maîtrise d'œuvre : non désignée
- Phase actuelle : approbation du programme au CM d'avril 2018
- Fin prévisionnelle des travaux : 2023
- Alerte calendrier / Météo du Projet :  



Salle Omnisports rue Barra : travaux ADAP et divers

- Contenu du programme : Mise en conformité (accessibilité, sécurité ERP et code du travail)
- Maîtrise d'œuvre : Consultation à venir
- Phase actuelle : Programmation en cours
- Fin prévisionnelle des travaux : 2022
- Alerte calendrier / Météo du Projet :  



Alerte calendrier

Calendrier respecté



Calendrier avec retard



Calendrier non maîtrisé



Météo du projet

Projet conforme



Projet connaît des turbulences



Projet en danger



Commission Communale pour l'Accessibilité

Charte

« Accueil de l'Enfant en Situation de Handicap »

14 septembre 2018

Simon ROUANET, Coordonnateur périscolaire « Handicap »

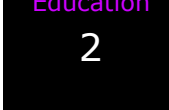
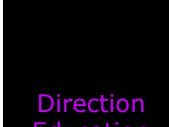
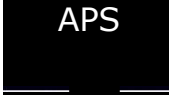
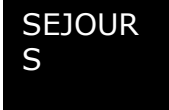
Mélanie NAULEAU, Master 2 IPHD, Université de Poitiers

Yaël MARTINET, Responsable du Service Animation

A graphic illustration on the left side of the page. It features the black silhouettes of a young girl and a young boy. The girl is on the left, wearing a headband with small flowers. The boy is on the right, with spiky hair. They are both looking towards the right. The background behind them is a light purple color.

Service
Animation

Direction
de
l'Éducation



ANIMATION

Charte Accueil

des Enfants en Situation de Handicap

Le résultat d'un travail partenarial

- Inter-professionnel (ATSEM, Restauration, Animateur, AVS, Conseillers pédagogique, familiale et handicap, Enseignant)
- Inter-institutionnel (VDN, EN, CAF, Université)



Un outils de référence au service des accompagnants

- Harmonisation des pratiques (de l'inscription à la prise en charge)
- Définition des rôles et missions des professionnels

Le contenu de la charte

- Le cadre réglementaire et les orientations politiques
- Les étapes du Protocole d'Accueil Spécifique (en lien avec les familles et les professionnels)
- Les modalités de coordination (avec l'Education Nationale pour recenser les besoins et déterminer les moyens d'accompagnement)
- Un dossier central : Agir sur le terrain
- Des exemples concrets, des conseils, formations, ressources...



Centre de Loisirs

Direction Education



SEJOURS



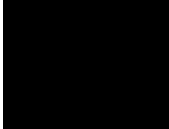
APS



CME



Centre de Loisirs



Direction Education

ANIMATION

Les Etapes du P.A.S.

En lien avec les familles et les professionnels



Au moment de l'inscription de l'enfant, la situation de handicap est déclarée. Les coordonnateurs spécifiques et de secteur sont informés.



Ils prennent contact avec les parents, la structure médico-sociale et l'équipe enseignante de l'enfant afin de déterminer une date de rendez-vous.



Envoi du questionnaire préalable aux parents par mail. (annexe)



Le directeur de l'accueil de loisirs péri ou extrascolaire est informé de la date de réunion et convié par les coordonnateurs. L'ATSEM est invité pour un enfant en maternelle.



Rencontre avec les parents sur site ou à la Direction de l'Éducation.



Rédaction du compte-rendu (voir page suivante) de la rencontre et de la fiche accueil par le coordonnateur ou le directeur de l'accueil.

Prise de décision par la Direction de l'Éducation sur la possibilité de l'accueil de l'ESH.

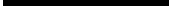
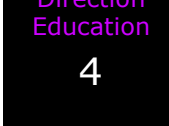
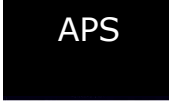
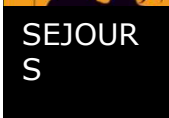
OUI ✓

- Procédure de recrutement de l'accompagnant si nécessaire.
- Envoie d'un mail aux parents, au service inscription et aux professionnels informant de la décision et des modalités d'accueil proposées avec la fiche accueil.
- Transfert du dossier de l'ESH actualisé auprès du personnel encadrant concerné, via le réseau approprié.
- Accueil de l'enfant sur site accompagné d'un parent la première fois.

NON ✗

- Rencontre des parents pour expliquer la décision et éventuellement leur soumettre des propositions de réorientation.
- Pôle ressource handicap
- Confirmation de la décision par écrit.





ANIMATION

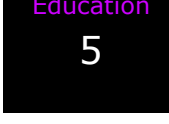
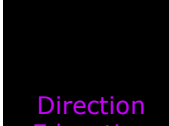
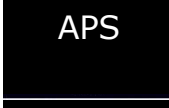
Les modalités de coordination

Avec les professionnels de l'Education Nationale

- En septembre : identification des besoins nouveaux par les agents (ATSEM et Périscolaires) et les enseignants présents sur site à la rentrée, et auprès des enseignants référents, des directeurs d'école et des enseignants d'ULIS ;
 - Recensement des besoins de chaque enfant
 - Détermination des moyens adaptés d'accompagnement humains (AVS/ AESH) et d'aménagement matériel et horaire (mobilier, emploi du temps)
- Tout au long de l'année : point de régulation avec les agents et enseignants sur site et participation aux réunions d'Equipe de Suivi de Scolarisation.

| ESH EN CLASSES ORDINAIRES | | ESH EN ULIS |
|------------------------------------|--|---|
| Maternelles | Élémentaires | Écoles Aragon, Buisson, Jaurès, Pasteur, Proust, Sand et Zola |
| | | |
| Coordonnatrice scolaire du secteur | Référent et coordonnatrice périscolaire de secteur | Référent périscolaire et coordonnatrice périscolaire de secteur |

- En juin : Bilans individuels et évolutions à prévoir à la prochaine rentrée.



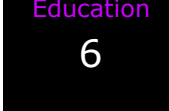
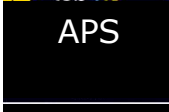
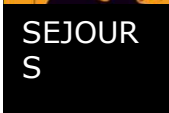
ANIMATION

Dossier « Agir sur le terrain »

Les grands principes de l'accueil et l'accompagnement

- Définition de 5 principes et traduction en pratique : Être dans la bienveillance ; être dans la bienveillance ; être en capacité d'accueillir le handicap ; ne pas stigmatiser, discriminer, étiqueter ; prendre en compte les besoins individuels

| PRINCIPE | QU'EST-CE QUE C'EST ? | COMMENT FAIRE ? |
|--|--|--|
| <p>Ne pas stigmatiser, discriminer, étiqueter</p> | <p><i>Stigmatisation</i> : action ou parole qui transforme une caractéristique, un comportement, une déficience, une incapacité ou un handicap d'un individu en un marqueur négatif.</p> <p><i>Discrimination</i> : action de traiter différemment certaines personnes, du fait de leurs caractéristiques corporels et/ou psychologiques.</p> <p><i>Étiquetage</i> : action consistant à attribuer une « étiquette » à une personne (ex : « handicapé ») du fait d'un marqueur corporel et/ou psychologique.</p> | <p>Éviter de comparer les enfants entre eux ainsi que leurs réalisations.</p> <p>Éviter la sur-valorisation, valoriser comme n'importe quel enfant.</p> <p>Proposer l'ensemble des activités, tâches à l'ESH, même si certaines ne paraissent pas réalisables afin de lui laisser le choix de tenter ou non ces activités.</p> |
| <p>Prendre en compte les besoins individuels</p> | <p>Chaque enfant a des besoins (sociaux, relationnels, contact physique, rythme de la journée, etc.) différents. Les attitudes à avoir doivent être ajustées aux besoins de chacun.</p> | <p>Remplir la fiche accueil de l'enfant et s'y référer.</p> <p>Adapter les activités, exigences en fonction des besoins recensés.</p> |



ANIMATION

Dossier « Agir sur le terrain »

Anticiper, informer, s'informer

- o Partager et lire le P.A.S., le livret d'accueil ou le GEVA-Sco:

LÉO DUMAS
Né le 9 janvier 2008
Maman : Mme Isabelle DUMAS - Rue Albert Camus, Niort - 06 85 73 98 10
Papa : M. David DUMAS - Rue Albert Camus, Niort - 06 25 37 41 29

MON ÉCOLE

École élémentaire George Sand.
CE2 - J'ai une AVS qui m'accompagne sur la moitié de mon temps scolaire.

MA FAMILLE

J'habite sur Niort avec mes parents et ma petite soeur qui est en GS. C'est mon papa qui m'emmène à l'école et c'est maman qui vient me chercher le soir.

MES AUTRES ACTIVITÉS

J'ai un suivi psychologique et orthophonique.

MES PARTICULARITÉS

Bonjour, je m'appelle Léo et j'ai 10 ans.
J'ai des troubles du spectre autistique.

J'AIME

J'aime dessiner.
J'aime imaginer des histoires et regarder les nuages.

JE N'AIME PAS

DANS LA VIE QUOTIDIENNE, AU CL

POUR MES REPAS

POUR ALLER AUX TOILETTES

DANS LES RELATIONS AVEC LES AUTRES

POUR COMMUNIQUER

DANS MES DÉPLACEMENTS

ATTENTIONS PARTICULIÈRES EN SORTIE

QUAND JE SUIS ANGOISSÉ, CONTRARIÉ, FÂCHÉ

POUR M'AIDER DANS LES ACTIVITÉS

LES P'TITS TRUCS

VIGILANCE SANTÉ

MON ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

MON ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

- o Se rendre dans la structure médico-sociale afin d'observer et d'échanger avec l'éducateur/ l'infirmière en charge de l'enfant

ANIMATION

Dossier « Agir sur le terrain »

Repérer, adapter

- Questionner les parents lors de la prise en charge de l'enfant
- Actualiser le livret enfant des observations de terrain
- Choisir avec les parents et les éducateurs ou construire des outils adaptés pour aider l'enfant à communiquer



Pictogrammes



Timer



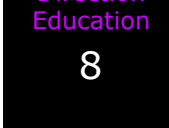
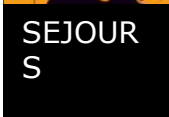
Emploi du temps individualisé



Marche pieds



Ce fauteuil en forme de coque refermable permet à l'enfant de s'isoler.



ANIMATION

Dossier « Agir sur le terrain »

Des Conseils

| POUR QUE L'ENFANT PUISSE... | JE PEUX... |
|--|---|
| Se déplacer tout seul Se repérer dans l'espace Voir les obstacles et les reliefs | <ul style="list-style-type: none"> Aménager les lieux en facilitant les déplacements : repères tactiles (mousses, bandes sol, etc.), plan 3D, photographies sur les portes pour indiquer leur utilisation, repères avec des couleurs, éviter les obstacles, favoriser les sols lisses, etc. Décrire oralement l'environnement en donnant des repères. |
| Lire | <ul style="list-style-type: none"> Utiliser des codes visuels, des couleurs. Augmenter la taille de la police. |
| Rester concentré Soutenir son attention | Prévoir l'activité dans un endroit calme, sans bruits environnants et sans stimulations aux alentours. |

Mais aussi Développer son autonomie, se faire comprendre, comprendre autrui et les consignes, Anticiper les changements

Des exemples d'activité et d'adaptation

| TYPE D'ACTIVITÉ | ACTIVITÉ | RÈGLE ADAPTÉE |
|--|--------------------------|---|
| Présentation de l'activité Explications des règles et consignes | | Règles simples, illustrées par des dessins. Il faut faire vivre le temps de consigne : déguisement, histoire, mise en scène. |
| Les jeux sensoriels | La pâte à modeler | Privilégier une recette avec des aliments comestibles. |
| | Jeux musicaux, comptines | Écrire la chanson sur de grands panneaux en remplaçant les mots par des dessins. |

Mais aussi jeux de connaissance (la balle des prénoms), collectifs (mimez c'est gagné), ...



BILAN

Rencontres

Accès Libre

2018

Plan

- **Partenaires**
- **Communication**
- **Bilan par événements**
- **Perspectives et propositions**

Partenaires

- **Organisées par:**



- **Avec le soutien de:**



assureur militant



Partenaires

Et la participation de:

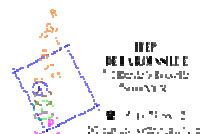


• melioris
Les Genêts - Châtillon S/Thouet



Partenaires

Nouveaux cette année:



Communication - Affiches

Réalisation de l'affiche confiée à l'atelier InfoCom du foyer de vie **Mélioris Les Genêts Châtillon sur Thouet** et à EGG STUDIO

- 1 000 affiches imprimées format 21 x 29,7 cm (A4).
- 500 affiches format 29,7 x 42 cm (A3).

Communication

Réalisations du service com CAN/Ville:

- Deux **bâches d'1,40 m x 1m** installées dans les halls d'accueil du Pôle universitaire et de l'Hôtel de Ville.
- Un **Roll'Up** positionné sur chaque évènement.
- Des **badges** avec le visuel pour l'ensemble des participants.

Communication - Presse

Une **conférence de presse** a été organisée par la Ville de Niort jeudi 4 mai à 10h à l'Hôtel de ville, avec la participation de:

- Mme Jacqueline LEFEBVRE, adjointe au Maire de Niort.
- Mme Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité.
- M. Laurent TRIPELON, chargé des partenariats pour la MAIF.

Communication - Partenaires

- Programme Musées Bernard d'Agesci et Donjon - Février à mai 2018
- Manchette cinéma - Le Moulin du Roc - Mai 2018
- Programme détaillé sur le site Internet Ville de Niort
- Mention sur le site Internet du Conseil départemental

Sensibilisation à l'autisme

Samedi 26 mai – Marché des Halles



© Mission accessibilité inclusion



A l'intérieur et à l'extérieur des Halles; rencontres et échanges

Sensibilisation à l'autisme

Samedi 26 mai – Marché des Halles



© Mission accessibilité inclusion

Animations, rencontres enfants et jeunes

Tournoi de foot pour tous #4

Samedi 26 mai – Gymnase de la Venise Verte



© Olivier Drilhon

Participation de **48 sportifs** (4 équipes debout et 4 assises)

Tournoi de foot pour tous #4

Samedi 26 mai – Gymnase de la Venise Verte



© Olivier Drilhon



© Mission accessibilité inclusion

Des essais de matériels de sports adaptés

Inauguration et remise des prix du Tournoi *Samedi 26 mai – Musée Bernard d'Agesci*



© Olivier Drilhon

En présence des officiels et des jeunes du CME

Inauguration et remise des prix du Tournoi *Samedi 26 mai – Musée Bernard d'Agesci*



© Olivier Drillhon

EXPOS:

- Planches de BD, réalisées avec Matthieu Roda par le CME et l'IME
- Dessins Autisme 79

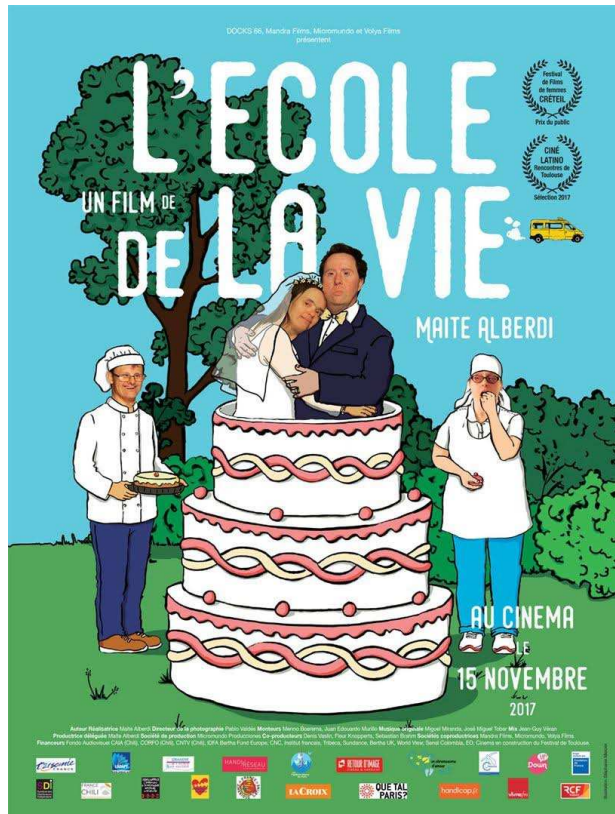
Inauguration et remise des prix du Tournoi *Samedi 26 mai – Musée Bernard d'Agesci*



Service et buffet assurés en partie par le foyer Mélioris Les Genêts Niort

Soirée-cinéma

Lundi 28 mai – Moulin du Roc



Projection suivi d'échanges
avec l'Association Trisomie 21
Deux-Sèvres: **une centaine de**
participants.

FREE HANDI'SE TROPHY

Mardi 29 mai – Place du Donjon



© Bruno Derbord

Relai bi-sports **24 équipes de 4** (2 valides, 2 titulaires de RQTH)

FREE HANDI'SE TROPHY

Mardi 29 mai – Place du Donjon



Prise de parole des officiels

FREE HANDI'SE TROPHY

Mardi 29 mai – Place du Donjon



© Mission accessibilité inclusion

Projet Master 2 IPHD: FLASHMOB

FREE HANDI'SE TROPHY

Mardi 29 mai – Place du Donjon



© Bruno Derbord

Animations Placis des Halles



FREE HANDI'SE TROPHY

Mardi 29 mai – MACIF



© Mission accessibilité inclusion

Table ronde: le dépassement de soi par l'activité physique

Atelier Yoga adapté

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



© Mission accessibilité inclusion

10 participants à l'atelier animé par Tiphaine Texier

Vernissage expositions

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



© Peter MAUDUIT

Chorale Mélioris Les Genêts de Niort

Vernissage expositions

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



ITEP Niort

© Peter MAUDUIT



Fresque CME/Mélioris
Les Genêts Niort

Vernissage expositions *Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville*



Hubert et le CME devant la fresque témoignage de sa vie.

Vernissage expositions

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



Association Aurore



© Peter MAUDUIT

Photos Témoignages UNAFAM

Vernissage expositions

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



© Peter MAUDUIT

Peintures Serge MAUDET

Vernissage expositions

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



© Peter MAUDUIT

Dessins des ateliers d'art thérapie « Le soldat sans mémoire »

Vernissage expositions Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



© Mission accessibilité inclusion

Fresques périscolaires Unis Cité

Vernissage expositions

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



© Mission accessibilité inclusion

Atelier peinture

Vernissage expositions

Mercredi 30 mai – Hôtel de Ville



Démonstration peinture à la bouche avec Serge Maudet

Café des archives

Jeudi 31 mai – Archives Départementales



Documents en relief pour accès malvoyants
(Le sceau de Charrette)

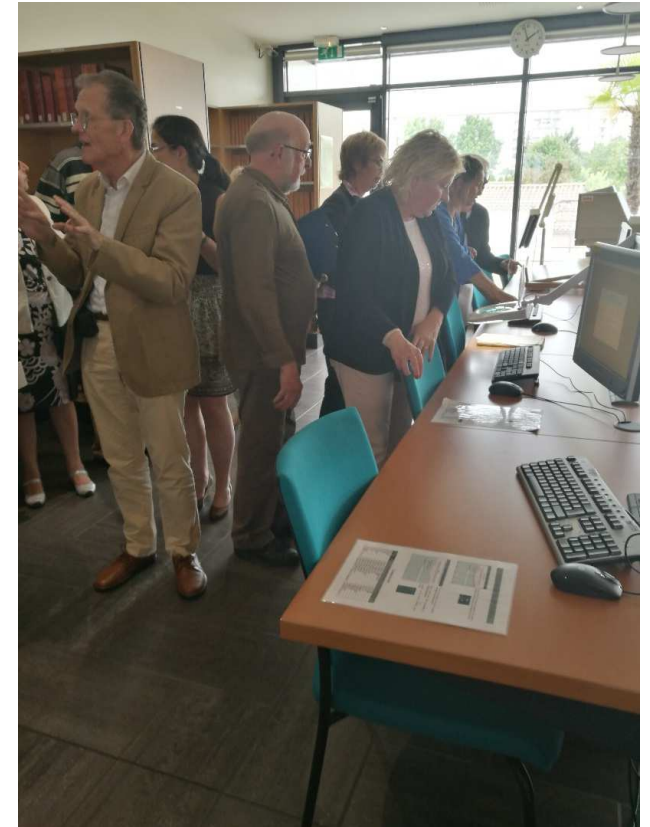
Café des archives

Jeudi 31 mai – Archives Départementales



© Mission accessibilité inclusion

Présentation des moyens pour l'amélioration de l'accessibilité aux malvoyants.



Atelier d'art-thérapie

Jeudi 31 mai – Hôtel de Ville



© Mission accessibilité inclusion

Sur le thème du jeu le:
« Soldat sans mémoire, 1914-1918 »
avec les ados de l'ITEP

Ateliers: peinture et yoga adapté *Vendredi 1^{er} juin – Hôtel de Ville*



© Peter MAUDUIT

Rendez-vous aux jardins

Vendredi 1^{er} juin – Jardins de la Brèche



© Mission accessibilité inclusion



10 participants

Conte bilingue LSF/Français

Samedi 2 juin – Hôtel de Ville



© Mission accessibilité inclusion

Une vingtaine de personnes ont assisté à la séance

Rendez-vous aux jardins

Samedi 2 juin – Jardin des plantes



© Mission accessibilité inclusion

8 participants

Journée départementale handisport *Samedi 2 juin – Place de la Brèche*



© Mission accessibilité inclusion

Inauguration officielle

Journée départementale handisport Samedi 2 juin – Place de la Brèche



© Olivier Drilhon

Journée départementale handisport *Samedi 2 juin – Salle Omnisports*



© Olivier Drilhon



Match de gala basket: ASN contre Marennes

Sculptures en rocaïlle et le végétal

Dimanche 3 juin – Les Estoillettes



© Mission accessibilité-inclusion



Atelier d'art-thérapie ouvert
aux participants des
« Rendez-vous aux jardins ».
7 participants.

Soirée-cinéma

Lundi 4 juin – Moulin du Roc



© Mission accessibilité inclusion

200 personnes pour le court métrage muet « La diva divine », réalisé par le théâtre de l'Esquif, joué par les résidents et professionnels de Mélioris Les Genêts.

Portes ouvertes Handibasket

Mercredi 6 juin – Gymnase du Grand Feu



© Mission accessibilité inclusion

Séance avec l'ASN Handi basket et le CME

Soirée-théâtre

Jeudi 7 juin – Petit Théâtre Jean Richard



© Mission accessibilité inclusion



Une cinquantaine de spectateurs pour la soirée proposée par les Ateliers du Baluchon avec des résidents du Foyer de vie de Chizé.

Le dépassement de soi par l'art

Vendredi 8 juin – Cirque en scène



© Mission accessibilité inclusion



Apéro slam proposé par l'ITEP de la Roussille avec « Dago »

Le dépassement de soi par l'art

Vendredi 8 juin – Cirque en scène



© Mission accessibilité inclusion



Atelier théâtre et le final avec « Le bal au bois dormant »

Perspectives

Une édition 2019 ?

- Des soutiens forts
- De nouveaux soutiens à développer
- De nouveaux partenaires à impliquer

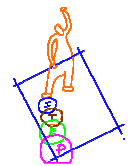


LE SITEPP

Service d'Intervention Thérapeutique Educative et Pédagogique de Proximité

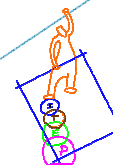
Le SITEPP est le service SESSAD de l'ITEP de la Roussille

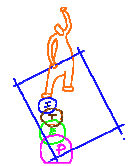




Service d'Intervention Thérapeutique Éducative et Pédagogique de Proximité

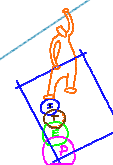
- ▶ Les missions des SESSAD ITEP sont définies par le décret du 6 janvier 2005 et la circulaire du 14 mai 2007
- ▶ « Le S.E.S.S.A.D. est conçu pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité.
- ▶ Il est préconisé lorsque la manifestation des troubles de l'enfant n'entraîne pas de relations trop exacerbées au sein de la famille, mais surtout lorsque le maintien à l'école est possible dans les conditions courantes. »
- ▶ Les troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

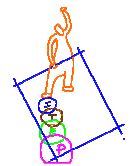




Service d'Intervention Thérapeutique Educative et Pédagogique de Proximité

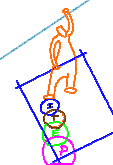
- ▶ Il est agréé pour 20 enfants et adolescents (6-18 ans)
- ▶ L'orientation se fait sur décision de la MDPH avec l'accord des parents.

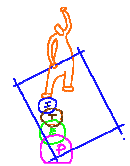




Service d'Intervention Thérapeutique Educative et Pédagogique de Proximité

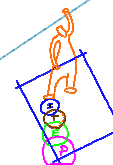
- ▶ L'accompagnement de l'enfant repose sur le **Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.)** à visée soignante, élaboré et mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire et en accord avec la famille.

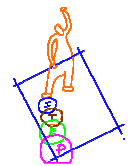




Service d'Intervention Thérapeutique Educative et Pédagogique de Proximité

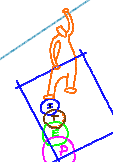
- ▶ **L'accompagnement thérapeutique :**
- ▶ Il se caractérise par la mise en place d'une démarche de soin globale.
- ▶ Elle permet à l'enfant d'évoluer et de se reconstruire psychiquement, par le biais d'un travail relationnel et de proposer une écoute et un soutien auprès des familles.

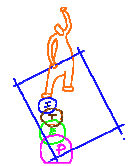




Service d'Intervention Thérapeutique Éducative et Pédagogique de Proximité

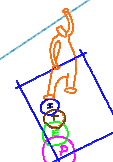
- ▶ **L'accompagnement éducatif :**
- ▶ Il vise à l'apaisement de la situation dans l'environnement proche de l'enfant.
- ▶ Il favorise le développement de ses potentialités et de sa socialisation. L'intervention éducative a lieu au domicile.
- ▶ Cette modalité permet d'instaurer à la fois une relation avec le jeune et ses parents, de connaître et d'observer l'enfant dans son environnement et d'évaluer l'orientation du travail.

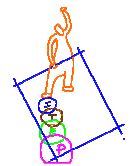




Service d'Intervention Thérapeutique Éducative et Pédagogique de Proximité

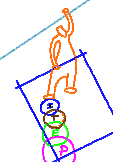
- ▶ **L'accompagnement pédagogique :**
- ▶ Il est un travail de lien direct avec l'école et la famille pour soutenir l'enfant dans ses difficultés d'apprentissage et leurs manifestations,
- ▶ Il est un soutien au projet scolaire et préprofessionnel.

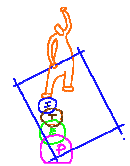




Service d'Intervention Thérapeutique Éducative et Pédagogique de Proximité

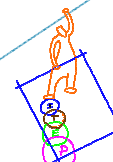
- ▶ **Il s'organise autour :**
- ▶ Des interventions éducatives individuelles à domicile en présence des parents
- ▶ Des soins (thérapies, rééducations)
- ▶ Des temps de guidance parentale
- ▶ Des liens réguliers avec le milieu scolaire et les parents

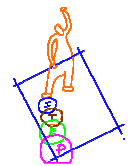




Service d'Intervention Thérapeutique Éducative et Pédagogique de Proximité

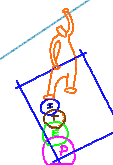
- ▶ L'accompagnement se déroule :
- ▶ Dans le cadre de vie habituel de l'enfant (domicile, école, CMS, etc) et/ou dans les locaux du SITEPP.

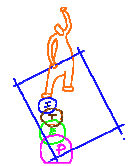




Service d'Intervention Thérapeutique Educative et Pédagogique de Proximité

- ▶ Sous la responsabilité du directeur de l'ITEP, le SITEPP est composée de :
- ▶ Chef de service
- ▶ Psychologue
- ▶ Éducateurs spécialisés
- ▶ Arthérapeute
- ▶ Psychomotricienne

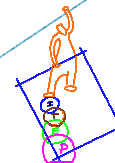


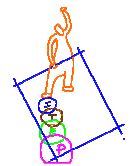


Service d'Intervention Thérapeutique Educative et Pédagogique de Proximité

- ▶ **Le SITEPP est ouvert**
- ▶ Du lundi au vendredi
- ▶ selon le calendrier d'ouverture de l'ITEP de la Roussille

- ▶ **Coordonnées**
- ▶ Impasse de la Recouvrance
- ▶ Bâtiment « Bretagne »
- ▶ 79000 NIORT
- ▶ Tél. : 05.49.32.05.58
- ▶ mail : sessad.itep79@gmail.com



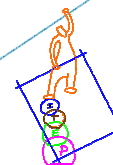


Service d'Intervention Thérapeutique Éducative et Pédagogique de Proximité

- ▶ **Une politique de proximité**
- ▶ La particularité de ce service est d'être ambulatoire, ce qui lui donne une souplesse afin de répondre à sa mission première

- ▶ **Une politique de prévention**
- ▶ Dans le cadre d'une action préventive, le service doit s'inscrire dans un travail en réseau avec les partenaires de la petite enfance (P.M.I., C.A.M.P.S., C.M.P., C.M.P.P.).

- ▶ **Une politique d'insertion**
- ▶ L'accompagnement en SITEPP peut se poursuivre avec l'aide des partenaires du milieu pré-professionnel et professionnel à l'issue du collège : CFA, Mission Locale, Sarah, Lycées professionnels, PAQUI, les entreprises....





COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2018 - 10h

Participants :

- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Nelly BOUCHAUD, MDPH, Maison départementale des personnes handicapées des Deux-Sèvres.
- Dominique BOURGEOIS, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.
- Nadine BRUNOT, EPCNPH, Etablissement communal de Niort pour personnes handicapées.
- Hubert CLEMOT, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP- APAJH 79 GPA 79.
- Anne DE LA VALETTE, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Monique DUPUIS, Association des Parkinsoniens des Deux-Sèvres.
- Sonia DRAGHI-NIETHAMMER, UNAFAM 79, Union nationale de familles et amis de personnes.
- Michèle DUVAL, FNATH 79, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés 79.
- Myriam FAITY, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79.
- Jonathan JUBIEN, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Julie JOLY, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Françoise MOREAU, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Isabelle MOREAU, Mission participation interne, accessibilité, développement durable.
- Patrice PAIN MERLIERE, APF, Association des paralysés de France 79.
- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Anita PIERRE, AS 79, Association des Sourds 79.
- Christophe PREVOST, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Amélie RAVON, Trisomie 21 79.
- Paul SAMOYAU, CDCA 79, Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie 79.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Bruno PICARD, interprète LSF.
- Elisa URRESTARAZU, interprète LSF.

Excusés :

- Jérôme BALOGÉ, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées et du sport.
- Sylvie RENAUDIN, Conseillère départementale des Deux-Sèvres en charge des personnes handicapées.
- Thierry DEVAUTOUR, CAN, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Alain LECOINTE, CAN, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Francis BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Liliane BARATON, DFD, Dyspraxie France Dys.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Alain BERNARD, CDH, Comité départemental handisport.
- Daniel BŒUF, CMA, Chambre de métiers des Deux-Sèvres.
- Christine BOURDIER, ADAPEI 79.
- Thierry FAVRELIÈRE, ADAPEI 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais.
- Patrick GRANET, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Chantal KHIM, ville de Niort.
- Brigitte LOIRAT, ASHANAH, Association pour une structure d'hébergement et d'accompagnement nutritionnel adapté au handicap.
- Renée LUCAS, GM, Générations mouvement-les aînés ruraux.
- Daniel MANIER, ville de Niort.
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.
- Adeline RUP, ITEP de la Roussille.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Mot d'accueil de Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN excuse M. Le Maire et Jacqueline LEFEBVRE retenus par d'autres obligations et remercie les membres présents pour leur participation.

Elle renouvelle l'engagement de la politique municipale en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans la Ville.

Elle annonce :

- Le souhait émis par ASHANAH (Association pour une structure d'hébergement et d'accompagnement nutritionnel adapté au handicap) de participer aux travaux de la CCA. Elle excuse Brigitte LOIRAT, Présidente, qui n'a pu se libérer.
- La nomination de Chantal KHIM, Chargée de mission handicap à la Direction des Ressources humaines de la Ville de Niort. Excusée.

Elle remercie vivement Nelly BOUCHAUD, Directrice de la MDPH des Deux-Sèvres de s'être libérée pour intervenir à cette CCA.

Synthèse des échanges des membres de la CCA avant l'ordre du jour

- Des membres de la sous-commission départementale à l'accessibilité et membres de la CCA interpelle Madame Cécilia San Martin Zbinden sur :
 - **Le fait qu'en tant que membres de la Commission communale d'accessibilité ils ne sont plus invités aux visites d'ouverture de magasins situés sur le territoire de la commune de Niort.**

Cécilia San Martin Zbinden rappelle qu'il existe deux assemblées portant le nom de Commission communale et ayant pour objet l'accessibilité, aux missions bien différenciées:

- une dénommée Commission communale d'accessibilité dont les membres sont nommés par M. le Préfet (a)
- une Commission communale pour l'accessibilité dont les membres sont nommés par M. le Maire (b):

(a) Cette commission a compétence pour donner son avis sur les questions relatives à l'ouverture du public des ERP ou IOP pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire (*Voir annexe 1 Arrêté n°13*). Les membres nommés par le Préfet, représentants les associations de personnes en situation de handicap sont en titulaires les représentants de l'APF, de la FNATH, de l'AVH, et de la FMH et en suppléant l'ADAPEI (*Voir en annexe 2 l'arrêté n°14*).



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

(b) Cette commission (réunie ce matin) présidée par le Maire dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics. Elle établit un rapport annuel. Elle tient à jour la liste des ERP situés sur le territoire communal ayant élaboré un Ad'AP et ceux ayant transmis une attestation d'accessibilité (*Voir en annexe 3 l'arrêté du 24 novembre 2014*). Elle est composée de représentants :

- ✓ de la commune, des acteurs économiques et d'autres usagers de la ville
- ✓ d'associations ou organismes de personnes en situation de handicap; tous types de handicaps - notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique – et les personnes âgées (*Voir en annexe 4 l'arrêté du 9 février 2018*).

Remarque :

La Direction de la gestion urbaine réglementaire, chargée de la gestion des ERP est en cours de réorganisation. La remarque ci-dessus a été prise en compte par le responsable. Pour tous renseignements, merci de contacter Stéphane SYLVAIN au 05 49 78 73 27, Stephane.SYLVAIN@mairie-niort.fr

Ordre du jour :

Madame Nelly BOUCHAUD, Directrice de la MDPH depuis 2015, commente et détaille le diaporama en *annexe 5*:

- rôle de la MDPH,
- son fonctionnement,
- ses actions,
- le dispositif réponse accompagnée pour tous.

1. Rôle

Les MDPH ont été créées par la loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005.

La MDPH est un lieu unique destiné à simplifier les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs accompagnants. La MDPH dans le département des Deux-Sèvres (79), offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes, enfants et adultes, en situation de handicap.

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes en situation de handicap et de leur famille. Elle recueille les besoins de la personne en situation de handicap.

Le siège de la MDPH 79 est situé à Niort, il n'y a pas d'autres antennes mais des « sièges relais » dans le département avec des assistantes sociales et des représentants d'associations de personnes en situation de handicap.

24 000 Deux-Sévriens, ont des droits ouverts à la MDPH, soit 9% de la population (taux conforme à la moyenne nationale).



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

2. Fonctionnement

Le Département assure la tutelle administrative et financière de la MDPH qu'il cofinance.

40 agents travaillent à la MDPH dont 2 chargées de mission en contrat à durée déterminée.

L'équipe de la MDPH est constituée de professionnels avec des compétences complémentaires : médecins, ergothérapeutes, psychologue, infirmiers, assistants sociaux, professionnels de l'insertion professionnelle et de l'insertion scolaire...

La commission exécutive (Comex), organe dirigeant de la MDPH est présidée par le Président du Conseil Départemental.

Elle définit la politique générale et assure la gestion de la MDPH. Elle ne prend pas de décision concernant la personne en situation de handicap.

L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, est chargée d'évaluer les capacités et les besoins de la personne. Elle préconise un plan personnalisé de compensation, et ou propose un plan personnalisé de scolarisation pour les enfants.

C'est à partir du diagnostic posé par le médecin traitant ou un médecin spécialisé, des souhaits exprimés, des données relatives à l'environnement, aux potentialités et aux déficiences de la personne que l'équipe construit la réponse adaptée aux besoins et aux souhaits.

Ce plan est soumis à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées qui décide de l'attribution des aides et des prestations. Elle se réunit, au minimum, trois fois par mois.

La CDAPH, peut demander un complément d'informations en invitant les personnes en situation de handicap et leur famille à s'exprimer.

A la 1ère évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, une proposition de plan personnalisé de compensation est réalisée. Après consultation de la famille, si accord, le plan est validé. Les délais sont ainsi réduits.

Nelly Bouchaud attire l'attention de l'assemblée sur l'importance de fournir un certificat médical détaillé et complet.

27 000 décisions ont été prises en 2018.

Tous les dossiers ne passent pas en CDAPH, notamment ceux concernant le renouvellement des droits.

Il y a une possibilité de recours des décisions de la CDAPH, notamment lorsque qu'il y a de nouveaux éléments concernant la personne en situation de handicap.

Nelly Bouchaud invite les participants à retourner vers la MDPH pour obtenir des compléments d'informations si nécessaire.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

3. Les actions

La MDPH offre un suivi individualisé, selon les besoins de la personne en situation de handicap, enfants ou adultes;

Orientation vers un service ou un établissement :

- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)
- Service d'accompagnement médico-social pour les adultes ou enfants handicapés
- Foyer de vie ou foyer occupationnel
- Maison d'accueil spécialisé
- Foyer d'accueil médicalisé
- Institut médico-éducatif (IME)
- Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- Foyer d'hébergement
- Unité pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)
- Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

Examen des droits à reconnaissance de travailleur handicapé

- Accès à l'emploi en milieu ordinaire ou protégé
- Maintien dans l'emploi
- Obtention d'un poste adapté au handicap,
- Reclassement professionnel
- Suivi personnalisé dans la recherche d'emploi (Pôle Emploi, CAP Emploi...).

Accompagnement d'orientation professionnelle

- Formation (centre de pré-orientation, Centre UEROS, CRP (Centre de rééducation professionnelle)
- Marché du travail (milieu ordinaire y compris entreprise adaptée)
- Milieu protégé (ESAT)
- Reconversion

Orientation pour la scolarisation d'un enfant

- En milieu scolaire : ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) primaire, ULIS secondaire, mesure d'accompagnement de la scolarité (auxiliaire de vie scolaire, matériel pédagogique, transport adapté).
- En établissement : IEM (Institut d'éducation motrice), Établissements spécialisés en handicap sensoriel, polyhandicapés, ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique)

Délivrance de la carte mobilité inclusion

Mise en place d'un dispositif d'aides pour compenser les répercussions du handicap dans la vie quotidienne

- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et de compléments,



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Prestation de compensation du handicap (PCH),
- Orientation en classes spécialisées,
- Auxiliaire de vie scolaire (AVS),
- Aménagement de temps scolaire, de temps d'examen (tiers temps),
- Matériel pédagogique,
- Transport scolaire : première demande ou renouvellement,
- Allocation aux adultes handicapés (AAH) et de complément de ressources,
- Transport scolaire pour les étudiants.

Nelly Bouchaud rappelle que la personne est au centre de chaque dispositif.

4. Le dispositif réponse accompagnée pour tous

Nelly Bouchaud indique que depuis 2015, le territoire s'est engagé progressivement dans la démarche « Une réponse accompagnée pour tous ». Au cœur de la démarche, le droit pour les personnes de demander l'élaboration d'un Plan d'accompagnement global, introduit par l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé, entré pleinement en vigueur au 1er janvier 2018.

Le dispositif est porté en particulier par la MDPH, le Conseil départemental, l'Agence Régionale de Santé et les représentants de l'Éducation nationale. La conduite de la démarche impulse de nouvelles façons de travailler entre acteurs institutionnels, mais surtout avec les personnes en situation de handicap et leur entourage.

L'enjeu est en effet d'apporter une réponse accompagnée véritablement élaborée avec la personne et son entourage, une réponse réaliste et adaptée à sa situation.

Pour répondre à cet objectif, la MDPH doit notamment faire évoluer ses pratiques d'évaluation en équipe pluridisciplinaire de manière à ce qu'elles permettent :

- la prise en compte du projet de vie (souhaits et possibilités de chacun),
- la centralisation des informations nécessaires à la description des situations et à l'évaluation des besoins,
- une orientation adaptée vers une solution mobilisable rapidement,
- l'implication des personnes tout au long du processus.

C'est le dispositif d'orientation permanent.

La démarche « réponse accompagnée pour tous » est par ailleurs renforcée par la mise en place de nouveaux outils, en particulier les systèmes d'information de suivi des orientations permettant de connaître en temps réel les capacités et les modalités d'accueil et d'accompagnement disponibles sur les territoires et leurs éventuelles spécificités en termes de ressources.

Cette démarche est inscrite dans une dynamique inclusive et a pour objectif « Zéro sans solution » pour les personnes en situation de handicap.

Un exemple le dispositif emploi accompagné (*cf. annexe 6*)



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

5. Remarque

Nelly Bouchaud signale que la MDPH reçoit de plus en plus de dossiers concernant des problèmes de scolarité des enfants ; + 300 %, ce qui crée des difficultés de traitement. Les moyens humains de la MDPH n'ayant pas évolués.

Cette augmentation des demandes d'accompagnement et d'orientation scolaire est due notamment, à l'évolution vers une société plus inclusive, une école ouverte à tous, mais aussi au dépistage précoce des difficultés et aux situations mieux repérées.

Il y a de plus en plus de sollicitations pour des troubles du comportement chez des enfants de plus en plus jeunes.

L'équipe pluridisciplinaire doit s'adapter aux évolutions et créer de nouveaux partenariats avec notamment avec la pédopsychiatrie.

Synthèse des échanges :

Les participants, ont apprécié la clarté de l'exposé de Nelly Bouchaud, et signalé le manque de lisibilité du diaporama.

Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN a insisté sur le fait qu'il fallait considérer la personne en situation de handicap, dans sa globalité, avec ses difficultés et son environnement. Elle invite les familles concernées à lever le secret médical, quand cela est nécessaire pour faciliter les échanges avec l'équipe pluridisciplinaire et bénéficier d'un dispositif adapté à la personne, notamment pour le montant de la prestation de la PCH.

La Directrice de la MDPH a été à l'écoute des membres de l'assemblée, elle a répondu au fur et à mesure aux interrogations des personnes présentes et a pris note de certains dossiers particuliers :

- La reconnaissance d'un taux d'invalidité doit avoir lieu avant 60 ans pour prétendre à la PCH.
- Les bénéficiaires de la PCH, avant 60 ans, peuvent continuer à percevoir l'indemnité jusqu'à 75 ans. Au-delà ils sont considérés comme séniors.
- Une dérogation de la MDPH est nécessaire pour l'hébergement en EPHAD d'une personne avant 60 ans.

Les membres présents souhaitent une simplification de certaines démarches administratives jugées répétitives et fastidieuses dans les cas notamment de demandes de renouvellement de leur dossier.

Nelly Bouchaud a alors indiqué être en attente de nouveaux textes :



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Le décret n°2018-1222 du 24 décembre 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/12/24/2018-1222/jo/texte>

Permet l'allongement de la durée maximale d'attribution de certains droits pour les personnes en situation de handicap ainsi que leur attribution sans limitation de durée pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.

Le décret n°2018- 1294 du 27 décembre 2018

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/12/27/SSAS1830837D/jo/texte>

Le décret allonge la durée d'attribution de l'AEEH lorsque le taux d'incapacité de l'enfant est au moins égal à 80 % et que le certificat médical ne mentionne pas de perspectives d'amélioration de l'état de l'enfant (stabilité ou aggravation). L'AEEH de base est désormais attribuée sans limitation de durée jusqu'à l'âge limite du bénéfice des prestations familiales ou, le cas échéant, jusqu'au basculement à l'allocation d'adulte handicapé lorsque l'ouverture de ce droit est consécutive au droit à l'AEEH.

Conclusion

Cécilia San Martin Zbinden remercie Nelly Bouchaud pour son écoute et les participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 12h00.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

GLOSSAIRE

| SIGLES | SIGNIFICATION |
|---------------|---|
| Ad'AP | Agenda d'accessibilité programmé |
| ADAPEI | Association des amis et parents d'enfants inadaptés |
| AEEH | Allocation d'éducation de l'enfant handicapé |
| APF | Association des paralyés de France, France handicap |
| AVH | Association Valentin Haüy |
| CCA | Commission communale pour l'accessibilité |
| CDAPH | Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées |
| EHPAD | Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes |
| ERP | Etablissement recevant du public |
| FMH | Fédération des malades et handicapés |
| FNATH | Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés |
| IOP | Installation ouverte au public |
| MDPH | Maison départementale pour les personnes handicapées |
| PCH | Prestation de compensation du handicap |



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

NIORT, le 9 mars 2015

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE n° 13

portant organisation des commissions communales d'accessibilité

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail, notamment son article R. 235-4-17 ;

VU le code forestier, notamment son article R.321-6 ;

VU le code du sport ;

VU la loi n° 2004 – 811 du 13 août 2004 dite Loi de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU le décret n° 88-623 du 6 mai 1988 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme;

VU le décret 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire n° 95-199-C du 22 juin 1995 du Ministre de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 1995 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité modifié par mes arrêtés des 24 avril 2002, 26 mai 2005, 7 avril 2006, 12 juillet 2007, 1^{er} octobre 2008 et 6 mai 2011 ;

Vu l'arrêté n° 7 du 9 mars 2015 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'avis émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du 18 février 2015 ;

SUR proposition de Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1 : Il est créé dans chaque commune une commission communale d'accessibilité dont les avis ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 2 : La commission communale d'accessibilité a compétence pour donner son avis sur les questions relatives à l'ouverture au public des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

Article 3 : La commission communale d'accessibilité est présidée par le maire ou par l'adjoint désigné par lui et est composée de la façon suivante :

- 1) Membres avec voix délibérative : le représentant territorialement compétent du directeur départemental des territoires,
- 2) En fonction des affaires traitées : les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés au 1) mais dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.
- 3) Membres à titre consultatif : un représentant par association de personnes handicapées, de personnes âgées ou de parents de mineurs handicapés, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le secrétariat de la commission communale d'accessibilité est assuré de la façon suivante :

- la convocation est faite par le président de la commission,
- le procès-verbal de visite est rédigé par le représentant de la direction départementale des territoires.

Article 5 : La convocation écrite de la commission communale d'accessibilité comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

Article 6 : La commission émet un avis favorable ou défavorable. Cet avis est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits motivés sont pris en compte lors de ce vote.

Article 7 : le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la commission communale. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Article 8 : Le président de la commission communale d'accessibilité tient informé la sous-commission départementale d'accessibilité de la liste des établissements et des visites effectuées.

Il présente un rapport d'activité à la sous-commission départementale d'accessibilité au moins une fois par an.

Article 9 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme la Directrice de Cabinet, Mme et M. les sous-préfets de Bressuire et Parthenay, Mmes et Ms les maires, M. le directeur départemental des territoires, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a long horizontal stroke and a large, rounded 'G'.

Jérôme GUTTON



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

NIORT, le

21 OCT. 2016

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 14
portant organisation de la sous-commission départementale
pour l'accessibilité des personnes handicapées

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite loi de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n° 2006- 672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu la circulaire n° 199-C du 22 juin 1995 du ministère de l'intérieur ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 7 du 9 mars 2015 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'avis émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du 18 février 2015 ;

Sur proposition de M le Directeur départemental des territoires.

ARRÊTE

Article 1 : La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées donne des avis qui ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 2 : La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a compétence pour statuer sur :

- les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,
- les dérogations à ces dispositions dans les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public,
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les logements,
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- les dispositions relatives aux demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée,
- les demandes de révision des avis émis par les commissions communales d'accessibilité.

Article 3 :

1°) la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées est présidée par le Directeur départemental des territoires ou son représentant avec voix délibérative et prépondérante pour toutes les affaires.

2°) Sont membres avec voix délibérative les personnes désignées ci-dessous :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant.

3°) Sont membres avec voix délibérative les représentants des associations de personnes handicapées du département suivantes :

a – associations titulaires :

- le délégué départemental de l'association des paralysés de France (APF) ou son représentant,
- le président de la fédération nationale des accidentés et travailleurs handicapés (FNATH) ou son représentant,
- le président de l'association Valentin Haüy ou son représentant,
- le président de la fédération des malades et handicapés (FMH) ou son représentant.

b – associations suppléantes :

- le président de l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) ou son représentant.

4°) Est membre avec voix délibérative le maire de la commune concernée ou l'un de ses représentants.

5°) Sont membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :

Pour les dossiers d'établissements recevant du public (ERP) :

- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président de la Communauté d'Agglomération de Niort ou son représentant,
- le président du Conseil Départemental ou son représentant.

Pour les dossiers de bâtiments d'habitation :

- le maire de Niort ou son représentant,
- le délégué général du groupement départemental des organismes sociaux pour l'habitat en Deux-Sèvres (GOSH 79) ou son représentant,
- le président de la SA HLM des Deux-Sèvres et sa région ou son représentant.

Pour la voirie et les espaces publics :

- le président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou son représentant,
- le maire de Niort ou son représentant.

6°) Sont membres avec voix consultative :

- le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ou les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés à l'article 3 - § 1,2 et 3, mais dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Article 4 : Le secrétariat de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 5 : La convocation écrite de la sous-commission comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la sous-commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la sous-commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

Article 6 : Les avis formulés par la sous commission sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits et motivés sont pris en compte lors de ce vote.

Article 7 : Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la sous commission. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Article 8 : Il est possible à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de se réunir conjointement.

Article 9 : L'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 portant organisation de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées est abrogé.

Article 10 : Mme la directrice de cabinet, M. le secrétaire général, Mme et M. les sous-préfets de BRESSUIRE et PARTHENAY, M. le directeur départemental des territoires, M. Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mme et MM. les maires des communes des Deux-Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,

A blue ink signature consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Jérôme GUTTON



DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 18/11/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 01/12/2014

Délibération n° D-2014-513

**Handicap - Accessibilité - Création de la Commission
Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Niort**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Direction de Projet Environnement et Handicap

Handicap - Accessibilité - Création de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Niort

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'article 11 de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

Vu l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° D2011-0419 du Conseil municipal de Niort du 19 septembre 2011 relative à la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;

Vu la Charte Ville Handicaps adoptée à l'unanimité au Conseil municipal du 14 octobre 2013 ;

La Ville de Niort est attachée à l'accessibilité pour tous. Ainsi, la Charte Ville Handicaps constitue une feuille de route, en identifiant des objectifs précis pour les années à venir, et ce, dans différents champs des politiques publiques : accessibilité des établissements recevant du public, des espaces publics, sport, éducation, emploi, sensibilisations interne et externe au handicap...

Aussi, en lien avec les acteurs externes, la Ville de Niort anime depuis plusieurs années, la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées. Par son expertise d'usage, cette commission, obligatoire dans les communes de plus de 5 000 habitants, accompagne la Ville et les services municipaux dans la mise en accessibilité progressive du cadre bâti, des espaces publics mais également dans tout projet relevant de l'accessibilité et du handicap. Ses rapports annuels, présentés chaque année en Conseil municipal, attestent de son investissement et des projets développés : sensibilisation du grand public, des services municipaux au handicap, visites d'accessibilité sur sites.

Suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, cette commission est modifiée dans sa dénomination, sa composition et ses missions. Ces modifications interviennent dans un contexte particulier :

- la compréhension de l'accessibilité généralisée, au bénéfice de tous et non seulement des personnes en situation de handicap ;
- la création des Agendas d'Accessibilité Programmée, document de programmation budgétaire des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et installations ouvertes au public, permettant à tout exploitant ou propriétaire de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son équipement après le 1er janvier 2015 dans le cadre d'un calendrier précis.

Aussi, l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales indique les éléments suivants :

- la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées est remplacée par la Commission Communale pour l'Accessibilité ;
- la Commission Communale pour l'Accessibilité est composée de représentants de la commune, d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les acteurs économiques ainsi que d'autres usagers de la Ville ;
- la Commission Communale pour l'Accessibilité a pour rôle de :
 - dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
 - faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;

- être consultée quant aux dossiers touchant au domaine du handicap et de l'accessibilité ;
- établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal ;
- informer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de ses travaux, afin d'assurer leur cohérence au niveau territorial.

Enfin, la Commission Communale pour l'Accessibilité prend une place déterminante dans le suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée. Elle est destinataire :

- des Agendas d'Accessibilité Programmée des établissements recevant du public situés sur le territoire de la commune de Niort et de leurs documents de suivi.
- des schémas directeurs d'accessibilité – Agendas d'Accessibilité Programmée des transports ferroviaires.

Par ailleurs, elle tient à jour par voie électronique :

- la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal, qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée ;
- la liste des établissements recevant du public, accessibles aux personnes en situation de handicap.

Conformément à la législation, la liste des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité sera dressée par arrêté municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- supprimer la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, créée par délibération n° D20110419 du Conseil municipal de Niort du 19 septembre 2011 ;
- créer la Commission Communale pour l'Accessibilité.

LE CONSEIL ADOpte

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

- 9 FEV. 2018



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

VILLE DE NIORT

Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de
Niort - Composition - modification

Le Maire de la Ville de Niort :

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2014 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Vu l'arrêté en date du 27 janvier 2017 sur la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Considérant que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission Communale pour l'Accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'usagers de la ville ;

Considérant qu'il convient de modifier les représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap défini par arrêté du 27 janvier 2017 ;

Considérant que le Maire préside la Commission Communale pour l'Accessibilité et arrête sa composition ;

ARRÊTE

Art. 1 – La Commission Communale pour l'Accessibilité se compose des membres suivants :

. Collège des représentants de la commune

- Monsieur le Maire
- L'Adjointe déléguée accessibilité – personnes en situation de handicap et âgées – Vice-Présidente du CCAS
- La Conseillère municipale déléguée accessibilité et aux personnes en situation de handicap
- La Conseillère municipale déléguée personnes âgées
- L'Adjoint délégué voirie – espaces publics – accessibilité ERP
- L'Adjoint délégué bâtiment – patrimoine – environnement – Agenda 21
- L'Adjointe déléguée commerce – tourisme
- L'Adjoint délégué partenariat économique et économie mixte
- L'Adjointe déléguée vie participative

. Collège des représentants des institutions

- Communauté d'Agglomération du Niortais
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Maison Départementale des Personnes Handicapées des Deux-Sèvres
- Centre Hospitalier de Niort

. Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap

- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés 79 (ADAPEI)
- Association des Sourds 79
- Association Valentin Haüy 79
- Association des Chiens Guides d'Aveugles en Deux-Sèvres – ACGA 79
- Association des Paralysés de France – Délégation des Deux-Sèvres
- Autisme 79
- Diapasom
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés des Deux-Sèvres (FNATH 79)
- Groupement PEP – AJAJH des Deux-Sèvres (GPA 79)
- Inclusives
- Trisomie 21
- Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés des Deux-Sèvres (FMH 79)
- Union Nationale de familles et amis de personnes malades et handicapées physiques (UNAFAM 79)
- Association Française contre les Myopathies – TELETHON
- Mélioris Le Grand Feu – Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles
- Mélioris Les Genêts
- Comité Départemental Handisport 79
- Comité Départemental Sport Adapté 79
- Dyspraxie France Dys
- LADAPT
- France Alzheimer 79
- Association des Parkinsonniens des Deux-Sèvres
- UGECAM, Etablissement les Terrasses
- Institut thérapeutique éducatif et pédagogique de la Roussille
- Etablissement public communal de Niort pour les personnes handicapées

. Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées

- Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées 79 (CODERPA 79)
- Génération Mouvement – Les Aînés ruraux

. Collège des représentants des acteurs économiques

- Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

Selon les besoins, peut également être invitée par Monsieur le Président, toute personne dont la présence et la compétence permettraient d'enrichir les travaux de la commission.

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire de Niort, Président de droit, il sera représenté par Madame Jacqueline LEFEBVRE et en cas d'indisponibilité de celle-ci par Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

Art. 2 – Le présent arrêté prend effet dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales. L'arrêté en date du 27 janvier 2017 est abrogé à cette même date.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, affichée ou publiée ou notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 05/02/2018



Le Maire de Niort,

Jérôme BALOGE

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

DIRECTRICE

1 Coordonnateur de l'équipe Pluridisciplinaire

Administration générale

1 Responsable
1 secrétaire polyvalente

service « accueil évaluation »

1 Chargé de mission SI MDPH

UNITE ACCUEIL : 3 agents

1 Chargé de mission RAPT

ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

2 Médecins 4 Infirmiers

1 Psychologue

2 Ergothérapeutes

5 Assistantes Sociales

1 Contrôleur de gestion PCH
1 Référent PCH

**service instruction
administrative/juridique**

1 Responsable

1 Assistante Administrative

1 Coordonnateur scolarité
1 enseignante spécialisée
1 Référent Insertion professionnelle

10 Instructeurs polyvalents



RAPPEL DES PRINCIPES DE LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

Contexte de création :

Loi du 11 Février 2005
pour l'Égalité des Droits et des Chances
la Participation et la Citoyenneté
des Personnes Handicapées



NOUVELLE ORGANISATION

**Le Groupement d'intérêt public (GIP)
est constitué par :**

Le Conseil départemental

L'État (DDCSPP, DIRECCTE – UT 79, Éducation Nationale)

**Les organismes d'assurance maladie et d'allocations
familiales (CPAM, CAF)**

**Les associations de personnes handicapées et de leurs
familles (ADAPEI, APF, FNATH, AVH, UNAFAM, AFM, GPA)**

La CARSAT

L'ARS

**Il est administré par la
Commission Exécutive (COMEX)**



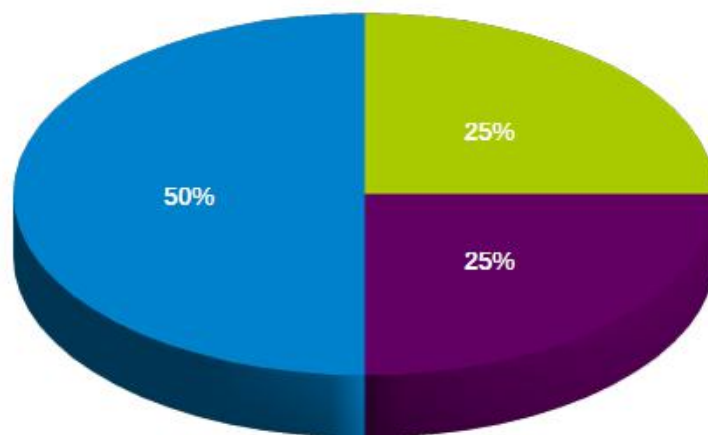
LA COMEX

**Présidée de droit par le
Président du Conseil
départemental,
Ses membres sont
désignés pour 4 ans
par arrêté du Conseil
départemental.**

MISSIONS :

**Elle définit la politique générale de
la MDPH et en assure sa gestion
(Fonctionnement et Budget).**

Composition de la COMEX



- Département (Élus et Administratifs)
- État (DDCSPP, DDSEN, DIRECCTE), l'ARS et les organismes de protection sociale (CAF, CPAM)
- Associations représentatives des usagers en situation de handicap



LES 7 MISSIONS DE LA MDPH

Être le guichet unique d'accueil, d'information et d'orientation pour les enfants et les adultes handicapés

Assurer l'accompagnement à l'expression du besoin de la personne handicapée

Évaluer les répercussions du handicap sur le plan médical, familial, scolaire, professionnel, social.

Identifier et construire le plan d'aide nécessaire, et alternatif avec la personne ou sa famille et le proposer à la CDAPH pour décision ou avis (TA- CMI)

Assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions de la CDAPH

Coordination de l'offre territoriale et de la demande

Mission d'Observatoire des besoins et des réponses nécessaires



La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

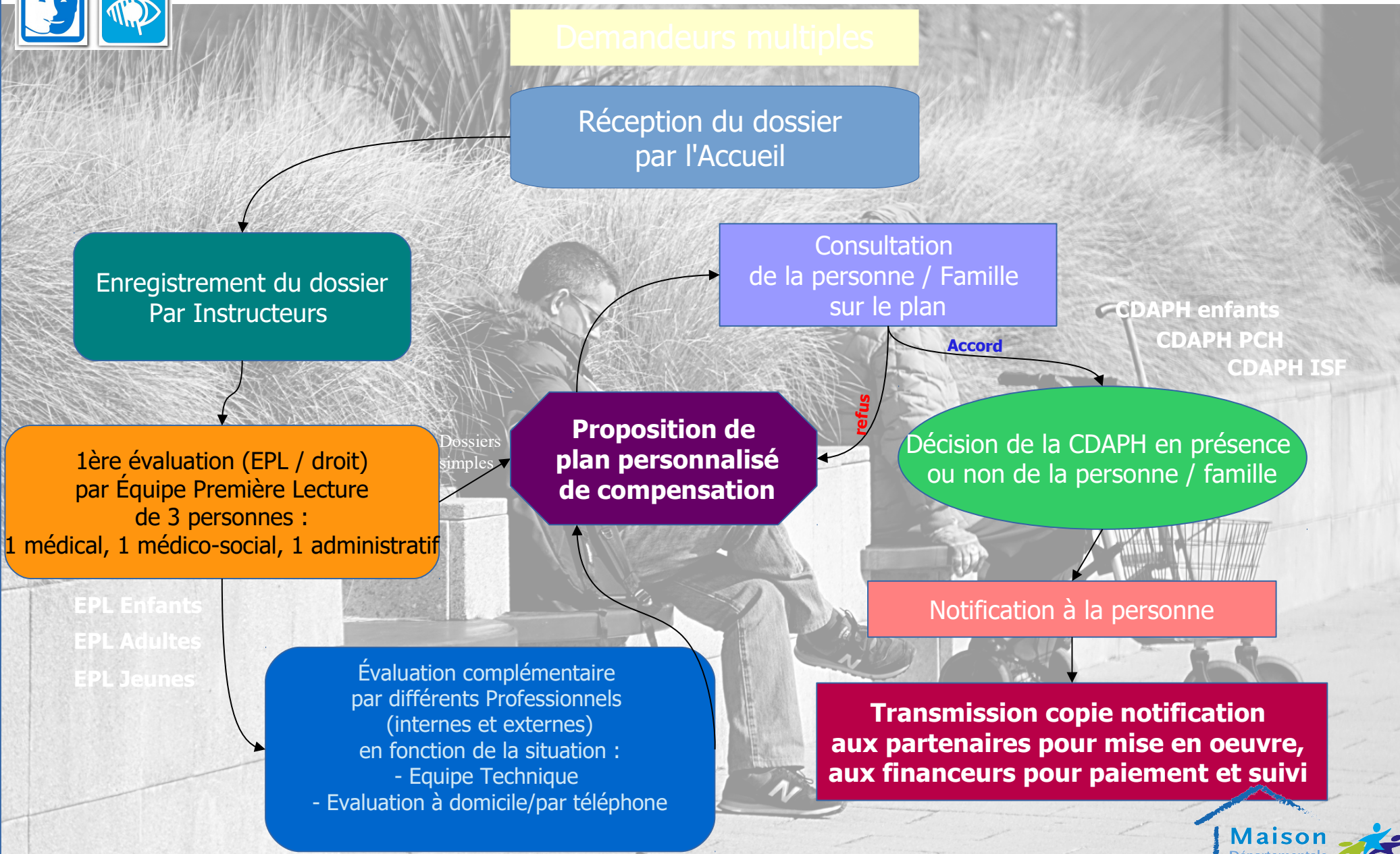
23 membres

Composition

- * 4 représentants désignés par le Président du Conseil départemental
- * 4 représentants État : DDCSPP, DIRECCTE – UT 79, Inspection d'Académie, ARS
- * 2 représentants des organismes d'assurance maladie
- * 2 représentants des organisations syndicales
- * 1 représentant des associations de parents d'élèves
- * 1 membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- * 7 membres désignés par la DDCSPP parmi les associations de personnes handicapées et leur famille
- * 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement (une proposition DDCSPP, une proposition CD)



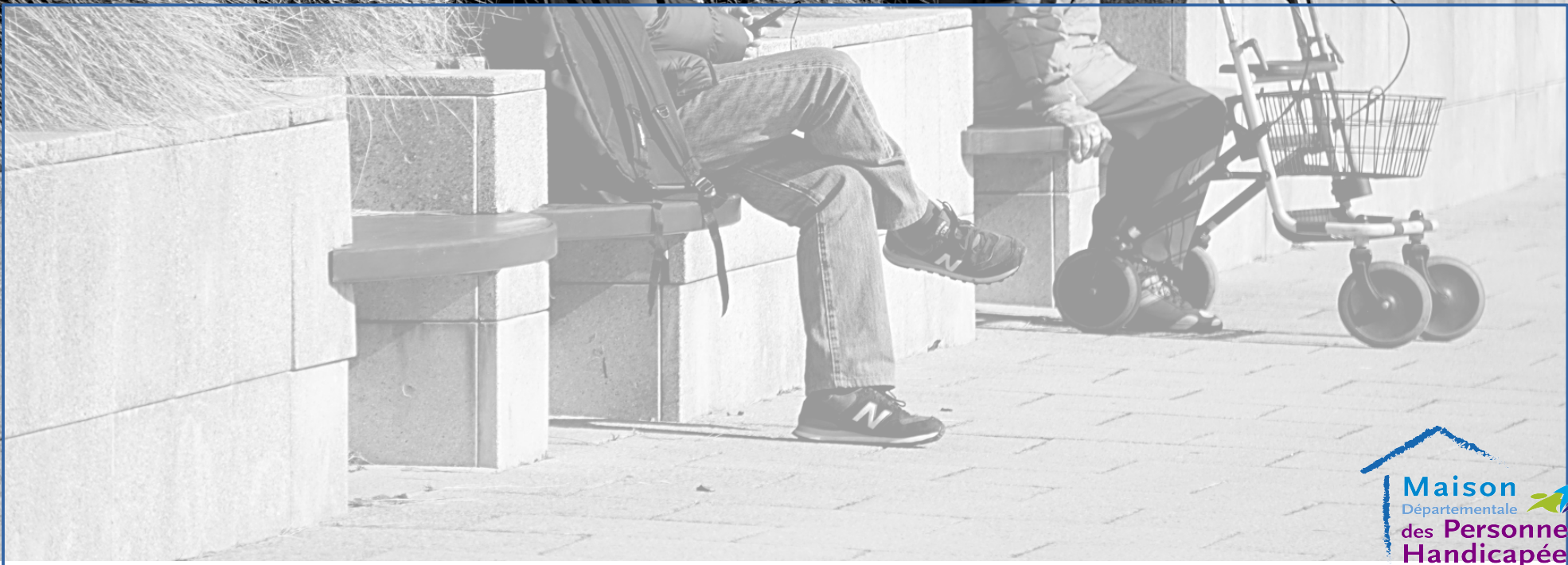
LE CHEMINEMENT D'UN DOSSIER





LES ENJEUX et PERSPECTIVES DE LA MDPH

Concilier l'augmentation de l'activité , l'accompagnement du virage inclusif par la transformation de l'offre, la complexité des situations en attente de places, RAPT, la démarche d'amélioration continue, la pénurie de certains personnels médicaux, la préparation de nouveaux outils (nouveaux formulaires, évolutions réglementaires, nouveaux logiciels informatiques) avec les contextes budgétaires maîtrisés, et les conditions de travail des agents MDPH.



LA MDPH en quelques chiffres :

- 38 ETP + 2 chargés de mission (RAPT et SIMDPH)
- 24 866 demandes déposées par 10 607 personnes
- 26 486 décisions et avis formulés par la CDAPH
- un délai moyen global de traitement de 3,5 mois
- un taux d'accord moyen de 75,76 %
- 5 793 personnes accueillies à la MDPH
- 19 467 appels décrochés par les agents d'accueil

La Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT)

- Une démarche systémique adossée à d'autres projets (Via Trajectoire, SERAFIN – PH)
 - Des réponses alternatives dans une dynamique inclusive
 - Une généralisation nationale de la démarche depuis le 1^{er} janvier 2018
 - Une logique de parcours de vie sans rupture
 - Une démarche articulée autour de 4 axes complémentaires
- La MDPH: rôle d'assembleur

4 axes complémentaires

MDPH

Axe 1 : dispositif d'orientation permanent

ARS/CD/EN/
Associations

Axe 2 : réponse territorialisée

Associations

Axe 3 : accompagnement par les pairs

Axe 4

Accompagnement au changement de pratiques

NOTRE DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

Le Dispositif Emploi Accompagné (DEA) vient en **complémentarité** des services et prestations déjà existants en apportant une **technicité et une réactivité** en lien avec les partenariats déjà mis en place.

Pour ce faire, le DEA présente divers atouts :

-Des interventions auprès de personnes présentant **tout type** de situations de handicap ;

-Un cadre **contenant et structurant**,

-Des acteurs de **proximité** (intervention sur l'ensemble du territoire des Deux-Sèvres au plus près du bénéficiaire) ;

-Un accompagnement **global, individualisé, dans une démarche collaborative,**

-La mise en place d'un parcours au caractère **évolutif et modulable**, dont l'**intensité et la fréquence seront variables**, selon les besoins de chaque bénéficiaire, **sans limite de durée**,

-Une équipe **pluridisciplinaire** (accompagnement socio-éducatif et professionnel)

-Une **dynamique partenariale forte** (appui d'experts de différentes structures)

CONTACT

Dispositif Emploi Accompagné LES TERRASSES

Groupe UGECAM Auvergne Limousin

Poitou-Charentes

22 Rue du Vivier – CS 48647

79026 NIOIRT Cedex

Téléphone : **05.49.24.95.95**

Adresse mail :

dea.ug-alpc@ugecam.assurance-maladie.fr



Dispositif financé par :



Directe NOUVELLE-AQUITAINE

Direction Régionale des entreprises de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine

DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

MISSION DU DISPOSITIF

Le Dispositif Emploi Accompagné a pour mission d'accompagner et de sécuriser de manière durable les parcours des personnes en situation de handicap dont le projet est de s'insérer en milieu ordinaire de travail et de s'y maintenir.

PUBLIC CONCERNÉ

Interventions auprès d'un public :

- ❖ Agé de plus de 16 ans
- ❖ Bénéficiant d'une RQTH (tous types de handicap) et d'une notification d'orientation délivrée par la MDPH
- ❖ Domicilié dans le département des Deux Sèvres

Interventions auprès d'employeurs publics et privés avec :

- ❖ Des travailleurs handicapés, accueillis dans un ESAT et ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail,
- ❖ Des travailleurs handicapés en emploi en milieu ordinaire de travail rencontrant des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

L'accompagnement de la personne en situation de handicap dans son parcours vers et dans l'emploi comprend quatre modules de prestation pouvant être réalisés indépendamment.

Module 1 : Evaluation globale de la situation de la personne

Permettre à la personne :

- ✓ D'avoir une vision plus objective de ses potentialités et de ses limites en identifiant et évaluant son degré d'acquisition scolaire et de formation, son degré de mobilité et d'autonomie, ses capacités cognitives et d'apprentissage, ses aptitudes physiques et mentales, ses capacités relationnelles et déterminer ses centres d'intérêts et aspirations professionnelles.
- ✓ De disposer de conseils ou de préconisations sur les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre du parcours.
- ✓ De se situer par rapport à son projet professionnel en milieu ordinaire de travail.

Module 2 : Détermination et validation d'un projet professionnel et aide à sa réalisation

Permettre à la personne :

- ✓ D'identifier des pistes d'orientation professionnelle tout en prenant en compte ses potentialités, son niveau de formation, sa situation personnelle mais également ses limitations médicales.
- ✓ De se projeter dans un projet professionnel en tenant compte de sa situation dans sa globalité.
- ✓ De valider les pistes ou le projet professionnel et de lever ou compenser les obstacles repérés.

Module 3 : Accompagnement dans la recherche d'emploi

Permettre à la personne :

- ✓ De se mobiliser et de développer son autonomie dans sa recherche d'emploi.
- ✓ De disposer de soutiens et d'outils nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

Module 4 : Accompagnement dans l'emploi

Permettre à la personne :

- ✓ De bénéficier d'un accompagnement soutenu quant à l'intégration et le maintien dans une entreprise.
- ✓ De disposer de conseils ou de préconisations sur les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre de son emploi.
- ✓ De pouvoir interpellier une personne ressource à la moindre difficulté rencontrée.

Permettre à l'employeur :

- ✓ De disposer d'informations et de conseils afin de mettre en place des solutions adaptées en collaboration avec l'ensemble des acteurs.
- ✓ De disposer d'une réponse de proximité en fonction de l'évolution de la situation de la personne dans son emploi.